

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE ET UNIÈME SESSION



SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 1er novembre 1976,
à 10 h 45

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 52 de l'ordre du jour :

Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (suite) :	
a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ;	
b) Rapport du Secrétaire général	873

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

**Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite) :**

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Secrétaire général

1. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : La délégation de la République-Unie du Cameroun est particulièrement reconnaissante à l'Assemblée générale d'avoir bien voulu accepter, pour la première fois en séance plénière, l'organisation au cours de cette session du débat sur la question de l'*apartheid*. La participation à ce débat des représentants authentiques de la majorité des peuples sud-africains, nos frères M. Tambo de l'African National Congress of South Africa et M. Sibeko du Pan Africanist Congress of Azania, constitue par rapport à notre organisation une étape importante dans l'évolution de la situation qui prévaut en Afrique du Sud.

2. Je voudrais enfin dire toute mon appréciation au Comité spécial contre l'*apartheid*, placé sous l'autorité de l'ambassadeur Leslie Harriman du Nigéria, pour les efforts actifs qu'il déploie en vue de l'élimination de l'*apartheid* et pour son excellent rapport [A/31/22 et Add.1 à 3], dont s'inspirera notre assemblée afin de recommander en toute connaissance de cause les mesures propres à enrayer définitivement ce fléau.

3. En différant, pour discussion en séance plénière, la question de l'*apartheid* dont elle est saisie, notre assemblée, organe démocratique de dimension universelle a, ce faisant, non seulement procédé dans l'ordre de ses instances à un éajustement solennel des compétences quant à l'examen de ces crimes contre l'humanité, mais démontré surtout qu'elle entend, à ce sujet, assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes et que lui confère la Charte.

4. En effet, la politique raciale du régime raciste de Pretoria a atteint un tel degré d'inhumanité et d'horreur qu'il ne se passe quasiment plus de jour sans que la communauté internationale ne s'émeuve des actes de violence massive et de meurtres dont sont victimes les

populations noires d'Afrique du Sud, sans distinction d'âge ou de sexe.

5. Le Gouvernement camerounais, gravement préoccupé par la terreur ainsi organisée et déclenchée à l'aide de moyens colossaux par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud contre les peuples frères de cette région, exprime sa profonde sympathie aux victimes — écoliers, étudiants, travailleurs — de ces actes criminels perpétrés de sang-froid.

6. Il n'y a pas de termes assez forts pour condamner et stigmatiser tous les actes de barbarie dont cette minorité raciste, qui a assimilé le destin de l'Afrique du Sud à l'intangibilité de ses priviléges et de ses intérêts scabreux, est coupable envers nos frères. Il n'y a pas, et il n'y aura jamais, de force capable d'anéantir l'irrésistible volonté d'accomplissement de tout un peuple. La détermination des autochtones en Afrique du Sud de lutter jusqu'à la dernière goutte de leur sang contre la politique criminelle d'*apartheid* pour leur droit à la liberté et à l'autodétermination procède de cette volonté irrésistible. C'est par la même méthode de terreur et en dépit de certaines apparences que ce régime s'évertue à contenir la dynamique des mutations politiques décisives en cours en Afrique australe et n'hésite pas à se livrer à des agressions contre les Etats indépendants voisins.

7. Voilà près de 30 ans que le vocable d'*apartheid*, symbolique d'une doctrine politique basée sur le mépris et la subordination de l'homme noir à l'homme blanc, a pris naissance en Afrique du Sud, où il sévit toujours aujourd'hui. Il serait fastidieux d'évoquer encore devant l'Assemblée, puisqu'elles lui sont connues, les circonstances historiques, politiques, économiques et culturelles ainsi que les complicités qui ont contribué à l'implantation, au développement et au renforcement de la politique criminelle d'*apartheid* sur notre continent. Ces complicités ne sont pas nouvelles et se sont raffermies au cours des décennies. D'ores et déjà, certaines grandes puissances, dont le rôle avait été déterminant dans l'anéantissement du fascisme européen pendant la seconde guerre mondiale, se sont abstenues de l'étouffer dans l'oeuf en Afrique du Sud lorsqu'il a été introduit, en 1947, par le parti nationaliste regroupant pourtant d'anciens nazis. Peut-être cela était-il dû au fait que, s'agissant de notre continent, ces mêmes puissances s'étaient senties à l'époque moins concernées. Quoi qu'il en ait pu être, malgré un appareil de propagande important mis à jour par les autorités de Pretoria pour protéger l'*apartheid* et malgré un impressionnant dispositif de répression, la lutte contre l'*apartheid* s'est organisée presque simultanément avec la création de cette doctrine; elle est à la fois politique et juridique.

8. Sur le plan politique, il y a lieu de souligner que l'*apartheid* n'a jamais fait l'objet entre 1948 et 1960 d'une prise de position de la part de l'Organisation des Nations Unies. Les résolutions de l'Assemblée générale du 2 décembre 1950 [*réolution 395 (V)*], du 12 janvier 1952 [*réolution 511 (VI)*] et du 5 décembre 1952 [*réolution 615 (VII)*] ne concernaient qu'une catégorie de la population autochtone. C'est le 30 mars 1960 que le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois pour examiner cette question¹ et, depuis cette date, il ne se passe pas d'année sans que la politique d'*apartheid* ne soit condamnée par tout le système des Nations Unies.

9. Les organisations régionales, telle que l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*], ont également engagé la même lutte. Plusieurs décisions ont été prises ici pour tenter de forcer l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique d'*apartheid*. C'est ainsi qu'en 1964, dans sa résolution 191 (1964), le Conseil de sécurité a décrété un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Tous les Membres de notre assemblée avaient souscrit à cette décision sauf un, qui a pris la place de la Grande-Bretagne en tant que premier fournisseur d'armes au gouvernement raciste de Pretoria. Déjà, le 6 novembre 1962, l'Assemblée générale adoptait la résolution 1761 (XVII) et, le 7 août 1963, le Conseil de sécurité adoptait la résolution condamnant l'*apartheid*, et, pour la première fois, des sanctions furent adoptées contre l'Afrique du Sud. Un Comité spécial sur l'*apartheid*, chargé de suivre l'application de ces sanctions, fut mis sur pied dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies [*réolution 176 (XVII)*]. Par ailleurs, sur le plan régional, et notamment en Afrique, un boycott général de l'Afrique du Sud a été décrété dans les domaines des transports, du commerce et des sports.

10. La lutte collective menée contre l'*apartheid* ne s'est pas seulement cantonnée au sein des organisations internationales et régionales, elle s'est portée au cœur même du pays de l'*apartheid*. Dès le début, des hommes courageux, des hommes de bonne volonté, tels que le regretté Albert Lutuli, Nelson Mandela et bien d'autres, ont élevé leurs voix pour condamner ce système rétrograde. Les partis politiques, tels que l'African National Congress et le Pan Africanist Congress interviennent en Afrique du Sud et continuent la lutte dans la clandestinité. Quant à l'action directe, elle se poursuit inexorablement. Nous savons que les forces de l'ordre massacrent sans discrimination les populations non blanches, chaque fois qu'une manifestation sociale ou étudiante est organisée en Afrique du Sud, comme ce fut le cas à Sharpeville en 1960 et à Soweto en 1976.

11. D'une façon générale, toutes les actions entreprises contre l'*apartheid* se sont heurtées à l'obstination arrogante du Gouvernement de Pretoria. La richesse dont jouit ce pays, grâce à l'exploitation éhontée de la majorité par la minorité de ses citoyens, ainsi que les importantes compllicités internationales ont fait échouer jusqu'ici tous les efforts entrepris contre l'*apartheid*. Cet échec est surtout imputable à la complicité de certains pays occidentaux qui arment l'Afrique du Sud, lui fournissant les techniques dont elle a besoin et y effectuent de nombreux investissements,

tout comme en Namibie. Certes, ils n'en sont pas les seuls partenaires. Somme toute, leur rôle renforce le cloisonnement racial et durcit sur place l'exploitation des autochtones, comme en témoigne le taux élevé des bénéfices rapatriés ou réinvestis pour agrandir les usines et créer des entreprises nouvelles. Mais c'est grâce aux pays occidentaux que le système d'*apartheid* a pu bénéficier, en 1972, d'une aide s'élevant à 7 781 millions de dollars. Ce chiffre ne tient pas compte de l'aide militaire et technique qui n'a jamais fait défaut à l'Afrique du Sud, en dépit des sanctions de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ce pays persiste dans son attitude arrogante à l'égard de la communauté internationale malgré la désapprobation de l'ONU, qui a vigoureusement condamné l'Afrique du Sud pour sa politique d'*apartheid*, contraire aux buts et aux principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

12. C'est ainsi que Pretoria, au mépris de la toute récente condamnation par notre assemblée de l'indépendance octroyée au soi-disant Etat du Transkei, a décidé, en vertu de la même politique, de présenter dans quelques mois au Parlement sud-africain la loi accordant l'indépendance au deuxième des neuf bantoustans d'Afrique du Sud.

13. Depuis juin 1976, nous assistons à un autre aspect – le plus sinistre – de sa politique diabolique : le début du génocide de la population noire et métisse d'Afrique du Sud. Les chiffres publiés par les autorités racistes ne représentent en fait qu'une infime partie du nombre véritable d'enfants, de femmes et de vieillards qui sont odieusement assassinés chaque jour.

14. L'Afrique australe est devenue, sur notre continent, une région où la situation, grosse de dangers, ne cesse de se dégrader en raison des agressions répétées et du processus de terreur et d'oppression dont la responsabilité incombe sans ambages à l'Afrique du Sud. Il s'ensuit une aggravation générale, une instabilité, une tension dangereuse, qui menacent sérieusement la paix dans cette région du monde. Nous lançons un appel solennel aux puissances qui, du fait de leurs intérêts, ne se sont pas encore départies jusqu'ici de l'ambiguïté qui caractérise leur comportement dans notre organisation à propos de l'Afrique du Sud. Nous leur demandons de ne plus abuser de leur droit de veto au Conseil de sécurité pour s'opposer à l'application contre l'Afrique du Sud des mesures visées dans le Chapitre VII de la Charte, sous prétexte que la paix n'est nullement menacée dans cette région.

15. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : L'Assemblée générale examine cette année la question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain dans des circonstances particulières.

16. Tout d'abord, c'est maintenant en séance plénière de l'Assemblée générale que cette question est étudiée. Cela seul montre l'importance politique croissante que les Etats africains et l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble accordent à cette question. Une autre circonsistance particulière marque la discussion de cette question à la trente et unième session de l'Assemblée générale, c'est le caractère très grave de la situation qui prévaut au sud du continent africain.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité*, quinzième année, 851^e séance.

17. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, trois nouveaux éléments sont apparus. Tout d'abord, il y a eu une recrudescence très nette de la répression exercée par le régime raciste à l'intérieur de la République sud-africaine; deuxièmement, des actions ont été menées par des éléments du régime raciste d'Afrique du Sud contre des pays indépendants africains; troisièmement, ceux qui condamnent l'*apartheid* en paroles, mais accordent en fait à ce régime un appui économique, militaire et politique, ont continué à aider ouvertement l'Afrique du Sud. Ainsi, l'année qui vient de s'écouler a été exceptionnelle en ce qui concerne le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous estimons que l'Assemblée générale, elle aussi, en tirera des conclusions exceptionnelles.

18. Pour ce qui est des événements intervenus en Afrique du Sud, il faut mentionner que, le 16 juin de cette année, le régime raciste s'est livré à une répression sanglante sans précédent contre une manifestation pacifique organisée à Soweto. Les répressions de manifestations sont ensuite devenues des événements presque quotidiens. Il en est résulté des centaines de tués et des milliers de blessés. De plus, d'après les données officielles elles-mêmes, plus de 100 000 personnes languissent dans les cachots d'Afrique du Sud.

19. Personne donc, semble-t-il, ne peut mettre en doute le fait que le régime raciste en Afrique du Sud ne renoncera pas volontairement à ses priviléges et n'hésitera pas à recourir à la répression la plus cruelle pour écraser les adversaires de l'*apartheid*. Le Premier Ministre de la République sud-africaine, Vorster, a d'ailleurs lui-même déclaré très ouvertement et tout récemment qu'il n'imaginait pas qu'un jour le pouvoir en Afrique du Sud pourrait être remis à la majorité noire. En d'autres termes, c'est en intensifiant les répressions sanglantes contre la population noire et en refusant de mettre un terme à l'ignoble régime d'*apartheid* que les racistes d'Afrique du Sud répondent aux exigences des pays africains et des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'un défi direct et insultant.

20. Il faut également indiquer un autre aspect de l'*apartheid*, c'est-à-dire la politique qui consiste à "diviser pour régner" et dont le programme de bantoustanisation est une preuve. Dans la ligne de cette politique, les habitants des bantoustans ont reçu une indépendance factice et se voient automatiquement privés du droit de citoyenneté en Afrique du Sud. Par le système des bantoustans, les autorités racistes cherchent à se débarrasser des Africains en tant que concitoyens. On sait cependant que les forces patriotiques d'Afrique du Sud rejettent la bantoustanisation, y voyant à juste titre un défi aux aspirations nationales du peuple africain. Lançant un défi à la population africaine de la République sud-africaine et, en fait, à toute l'Afrique, le régime de Pretoria accélère néanmoins la proclamation forcée de la soi-disant indépendance du Transkei. Il s'agit là également d'un défi direct lancé au peuple africain et à toutes les forces pacifiques. On ne peut donc que saluer la résolution qui a été adoptée presque unanimement par l'Assemblée générale il y a quelques jours [résolution 31/6A] et qui souligne le caractère artificiel de la création du Transkei prétendument indépendant.

21. Ainsi, dans l'ensemble, la situation qui prévaut en Afrique du Sud est celle d'une forteresse raciste. Il faut y mettre un terme une fois pour toutes.

22. Examinons maintenant l'action du régime d'*apartheid* en dehors de l'Afrique du Sud. Tout d'abord, un régime raciste, celui de Vorster, constitue, comme par le passé, un appui solide pour cet autre régime raciste qu'est le régime de Smith. Très récemment, Vorster a déclaré que si la majorité africaine de la Rhodésie du Sud n'accepte pas les conditions de Smith, l'Afrique du Sud continuera à accorder son aide à son jeune partenaire raciste. Cela signifie que le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud voudrait imposer à la population du Zimbabwe une indépendance purement fictive, du type de l'indépendance accordée au Transkei. Les racistes de l'Afrique du Sud qui veulent empêcher à jamais l'instauration d'un gouvernement de la majorité dans leur propre pays ne peuvent, par la force des choses, prendre l'initiative d'un gouvernement majoritaire en Rhodésie du Sud.

23. Un autre événement dont nous avons tous été témoins a été la tentative du régime raciste de l'Afrique du Sud d'utiliser un territoire occupé par lui — la Namibie — pour intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat — l'Angola. Pour ce faire, le régime de Vorster n'a pas reculé devant une intervention militaire massive, réalisée avec des effectifs importants. Le fait que les racistes d'Afrique du Sud aient essuyé un échec en Angola ne saurait tranquilliser personne. Il suffit de rappeler que, très récemment, le Parlement sud-africain a adopté un amendement relatif à ce qu'il appelle le "*Defence Amendment Act*". Conformément à cet amendement, le Gouvernement de la République sud-africaine a reçu les pleins pouvoirs pour utiliser les troupes sud-africaines au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. Cela signifie que le racisme de l'Afrique du Sud prépare de nouvelles expéditions contre les Etats africains. Et si l'on ajoute à cela que, de 1972 à 1975, les dépenses militaires de l'Afrique du Sud ont doublé, il est évident que l'Afrique indépendante voit dans ce régime une menace sérieuse à sa sécurité et sa souveraineté. En d'autres termes, hors des frontières de l'Afrique du Sud, le régime d'*apartheid* est donc devenu très actif au cours de l'année qui vient de s'écouler, et est devenu une menace plus grande pour les Etats voisins, et pas seulement pour les Etats africains voisins.

24. J'aimerais maintenant parler des supports de l'abominable régime d'*apartheid*. Malgré toutes les déclarations verbales par lesquelles on condamne et on rejette le régime d'*apartheid*, celui-ci continue, comme par le passé, à bénéficier de l'aide économique fournie par certains pays occidentaux. Les armes dont dispose le régime raciste portent la marque "fabriqué en Occident". L'Occident continue par ailleurs à lui accorder son appui politique et diplomatique comme par le passé. Comme l'a déclaré, à la trente et unième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, A. A. Gromyko :

"Mais, dans la réalité, tout comme par le passé, on fait tout pour endiguer la juste lutte des peuples du Zimbabwe et de la Namibie, ainsi que celle de la population autochtone de la République sud-africaine pour la jouissance de leurs droits légitimes... Tous les moyens sont

bons et vont de la répression et de la violence directes à des tentatives, par des manigances politiques et des dons en argent, pour détourner le mouvement de libération nationale d'une indépendance et d'une liberté authentiques.

“Voyons ce que l'on s'efforce d'obtenir de ces peuples sous les yeux du monde entier : l'abandon de leur droit inaliénable à un développement libre et indépendant et l'abandon de leur droit à un développement dans la voie du progrès social.” [7^e séance, par. 250 et 251.]

25. Il faut aussi parler d'un autre partenaire de l'*apartheid*. Je veux parler ici des relations entre Israël et l'Afrique du Sud. A ce propos, le même Vorster qualifie orgueilleusement son régime raciste de “bastion de l'Occident”. Quant à Israël, on l'a récemment appelé, dans ce même Occident, le “bastion solide de la démocratie.” Mais voyons comment se développent les relations entre ces deux bastions — s'il s'agit de bastions, ce sont alors des bastions racistes. Des données précisées à ce sujet se trouvent dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/31/22 et Add.1 à 3]. A propos des relations entre Israël et l'Afrique du Sud, le rapport dit en particulier que, sur le plan politique, la collaboration entre l'Afrique du Sud et Israël “vise à introduire un élément de désunion entre les pays africains ainsi qu'entre ces pays et les pays arabes” [voir A/31/22/Add.2, par. 14]. Dans le domaine militaire, Israël et l'Afrique du Sud développent leurs échanges mutuels d'armes et de technologie. Dans le domaine économique, Israël reçoit de l'Afrique du Sud les matières premières dont il a besoin et l'Afrique du Sud utilise Israël comme moyen pour tourner le boycott international. Telle est la coopération criminelle entretenue entre les deux régimes racistes; ce qui atteste, une fois de plus, que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale.

26. Tous ces faits témoignent clairement qu'il est temps que la période de mise en garde du régime raciste d'Afrique du Sud prenne fin. Il est temps désormais de dire un “non” énergique, en paroles et en actes, à cette excroissance raciste que représente l'Afrique du Sud sur le corps de l'Afrique.

27. Quant à l'Union soviétique, elle a déclaré ce qui suit, dans un communiqué de l'agence Tass, du 23 juin 1976, à la suite des coups de feu tirés contre une manifestation africaine pacifique à Soweto :

“La politique du régime de Pretoria provoque la colère et l'inquiétude de toutes les honnêtes gens dans le monde. Elle constitue une menace pour le développement libre et indépendant des pays d'Afrique qui se sont affranchis et elle est lourde de graves conséquences pour la paix et la sécurité des peuples.

“Les actes criminels perpétrés par les racistes sud-africains inquiètent et indignent profondément le peuple soviétique.

“L'Union soviétique condamne résolument et systématiquement la politique criminelle d'*apartheid*; elle insiste pour que l'on prenne des mesures efficaces afin d'isoler et de boycotter le régime sud-africain, pour que l'on approuve les résolutions de l'ONU, de l'Organisation de

l'unité africaine et d'autres organisations internationales exigeant l'élimination de l'*apartheid* et de toute forme de discrimination raciale, et pour que l'on donne à la majorité africaine le droit de vivre dans la paix et la liberté.²”

28. L'Union soviétique estime que son devoir international est d'aider par tous les moyens possibles les peuples africains à remporter un triomphe total et historique sur les régimes racistes. L'Union soviétique a toujours accordé un appui dans tous les domaines aux peuples qui luttent contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* et continuera à le faire. L'Union soviétique fera également tout ce qui est en son pouvoir à l'avenir pour que leur lutte soit couronnée de succès.

29. Nous voudrions du haut de cette tribune rappeler à tous le programme de politique extérieure adopté par le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Il s'agit du programme de lutte continu pour la paix et la coopération internationales, pour la liberté et l'indépendance des peuples, et j'insiste, “pour la liberté et l'indépendance des peuples”. Ce programme prévoit particulièrement les dispositions essentielles à prendre pour assurer l'élimination complète de tous les vestiges du système du colonialisme, faire cesser définitivement les atteintes à l'égalité et à l'indépendance des peuples et abolir tous les foyers du colonialisme et du racisme. L'Union soviétique s'est inspirée de ce programme et continuera à le faire, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'odieux régime des racistes du régime de l'Afrique du Sud.

30. M. CONSALVI (Venezuela) /interprétation de l'espagnol/ : Le Gouvernement et le peuple du Venezuela notent avec regret que, 30 ans après qu'ait été engagé le débat sur l'*apartheid* au sein de l'Assemblée générale, la minorité blanche, qui s'est adjugée la conduite du destin de l'Afrique du Sud, ne fait qu'intensifier sa violente répression contre la population noire de ce pays.

31. L'Organisation des Nations Unies ne peut continuer à assister passivement aux événements actuels en Afrique australe. Le Gouvernement sud-africain, non content d'asservir la population noire d'Afrique du Sud, qui ne demande qu'à faire reconnaître ses droits légitimes et inaliénables, a par ailleurs étendu son contrôle à la Namibie et au Zimbabwe, créant ainsi une zone de forte tension qui compromet la stabilité politique du monde entier — déjà bien précaire — au mépris de la Charte de notre organisation.

32. L'établissement du Transkei et d'autres bantoustans n'est jamais que l'un des aspects, des plus absurdes et inadmissibles, de l'*apartheid* et mérite à ce titre notre vigoureuse réprobation.

33. Le 26 octobre marque une nouvelle erreur du Gouvernement de Pretoria. La fausse déclaration d'indépendance du Transkei aboutit à isoler plus de 3 millions de Sud-Africains qui, par décision du gouvernement minoritaire blanc, ont été spoliés de leur citoyenneté.

34. Le Venezuela désire donner son appui aux mesures adoptées par l'ONU en ce qui concerne la lutte contre

² Ibid., trente et unième année, Supplément d'avril, mai et juin 1976, document S/12117, annexe.

l'apartheid. Nous pouvons affirmer ici que le sentiment d'antiracisme est une tradition au Venezuela. Ce sentiment n'est pas né de lois; il se trouve profondément enraciné dans notre histoire. Dans notre pays, tous les groupes raciaux se sont mêlés d'une façon spontanée. Nous sommes fiers d'être un pays métis, doté d'un régime démocratique qui permet à chaque Vénézuélien de développer ses aptitudes, sans aucune distinction.

35. Bien que tout semble avoir été dit au sujet de *l'apartheid*, la persistance d'un tel régime, qui constitue un affront à la dignité de l'homme et une violation des droits fondamentaux de l'être humain, nous oblige à répéter jusqu'à satiété à quel point la politique sud-africaine est abominable et intolérable pour des êtres humains qui se sont vus relégués dans une catégorie différente — simplement parce que leur peau est d'une couleur différente — par une poignée de conquérants qui méconnaissent les droits d'un peuple qui réagit et pense comme tous les peuples du monde.

36. Il est possible que les résultats obtenus jusqu'à présent par notre organisation ne soient pas perceptibles, que les mesures adoptées jusqu'ici paraissent stériles, car le régime sud-africain a, en effet, des amis qui continuent à aider à maintenir telle quelle la situation existante.

37. Il est possible que 30 années de palabres n'aient que fort peu contribué à alléger les souffrances d'un peuple qui est enchaîné par l'impuissance du faible face à la force, et qui est l'objet de la moquerie de celui qui se sent soutenu parce qu'il dispose du pouvoir de décision. Il est possible également que le courage d'un peuple, aguerri par la répression et des années de souffrance et conscient de son droit à s'épanouir au même titre que tout autre groupe humain, soit plus fort que les chaînes qui le tiennent actuellement prisonnier. Il est possible que le désir d'un peuple qui veut vivre d'une façon humaine soit le facteur le plus déterminant pour forger son destin en tant que groupe social.

38. Nous avons pris des engagements dans différents domaines en tant que membres de la communauté internationale. Au cours de ses 30 ans d'existence, l'Organisation a adopté d'innombrables résolutions qui visent à mettre un terme à *l'apartheid*, à isoler le régime sud-africain et à permettre à un peuple de voir triompher son droit légitime à choisir son propre destin ainsi que son propre développement. Si actuellement le bilan n'est pas positif, la faute n'incombe pas à l'Organisation, pas plus qu'à la majorité des Membres de celle-ci. Elle est le fait d'une minorité qui n'arrive pas à comprendre que l'être humain en tant que tel est plus important que des intérêts commerciaux, que la course au profit et que le pouvoir économique. Ce sont ceux qui approvisionnent le régime sud-africain qui permettent à celui-ci de poursuivre sa politique d'*apartheid*.

39. Si les résolutions de l'ONU continuent à être ignorées, si le Gouvernement sud-africain peut poursuivre sa politique avec l'appui de ses alliés, s'il n'existe pas de véritable volonté d'isoler l'Afrique du Sud et de mettre fin à *l'apartheid*, alors il est peut-être possible que cette majorité opprimée affirmera par d'autres moyens son désir de survivre et de remédier à cet état d'infériorité auquel l'a asservi l'Afrique du Sud.

40. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes investis d'une lourde responsabilité, celle d'éviter un vaste affrontement qui risquerait de faire de l'Afrique australe le théâtre d'un conflit généralisé dont les répercussions au niveau international seraient imprévisibles. Il incombe donc à tous les Etats Membres de l'Organisation de prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles souffrances au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et éliminer ces sources de tension qui compromettent la paix et la sécurité internationales.

41. En 1978 aura lieu au Ghana une conférence mondiale sur la lutte contre la discrimination raciale. On y réaffirmera la réprobation universelle de *l'apartheid* et de toutes les formes de discrimination raciale. Nous espérons que cette conférence prendra des mesures décisives qui permettront de faire disparaître ce fléau. Nous tenons déjà à préciser que notre gouvernement favorisera cette conférence et s'efforcera, dans toute la mesure de ses moyens, d'appuyer la lutte contre *l'apartheid* et de provoquer sa chute définitive.

42. M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Permettez-moi d'exprimer tout d'abord la reconnaissance de ma délégation à tous les membres du Comité spécial contre *l'apartheid* et à M. Harriman, président de ce comité. Je voudrais aussi remercier le représentant des Philippines, M. Valderrama, des efforts faits par le Comité spécial pour étudier la situation en Afrique du Sud et faire des recommandations appropriées en vue de libérer des griffes et du crime de *l'apartheid* le peuple d'Azanie. Nous ne devons pas oublier ici le rôle positif joué par Mme Jeanne Martin Cissé, représentante permanente de la Guinée, lorsqu'elle était à la tête du Comité spécial; elle mérite notre gratitude pour son dévouement à cette tâche.

43. Ma délégation a étudié avec soin le rapport du Comité spécial /A/31/22 et Add.1 à 3/ qui dévoile les graves violations des droits fondamentaux de l'homme en Afrique du Sud. Tous les renseignements contenus dans ces documents condamnent le régime d'*apartheid* car ils exposent les violations des droits fondamentaux de l'homme ainsi que les actes de répression et d'oppression que subit le peuple d'Azanie sous le régime Vorster, qui pratique des méthodes reléguées dans les profondeurs de l'histoire.

44. Cette année, l'Assemblée générale étudie le rapport du Comité spécial contre *l'apartheid* alors que le continent africain traverse une phase encourageant la juste lutte du peuple d'Azanie pour la paix, l'indépendance, l'égalité et l'autodétermination. Les victoires des peuples du Mozambique, de l'Angola et des autres peuples de l'Afrique en lutte contre le colonialisme et le racisme ont montré que les régimes qui se sont imposés par le sang et le fer, au détriment de la justice et de l'égalité, deviennent de plus en plus isolés. Cela démontre une fois de plus que les forces impérialistes et racistes, qui essaient de maintenir leur position privilégiée et d'exploiter les peuples africains, ne peuvent le faire indéfiniment. Et cela est parfaitement vrai aujourd'hui au Zimbabwe où le peuple lutte pour la liberté, la démocratie et le gouvernement de la majorité. Cette lutte a imposé à Ian Smith de chercher une porte de sortie.

45. Lorsque nous étudions le drame d'Afrique du Sud, nous voyons que la majorité des habitants sont privés de

leurs droits les plus élémentaires, et cela du fait du régime raciste et de sa politique d'*apartheid*, qui est condamnée par le monde entier comme constituant un crime contre l'ensemble de l'humanité. L'*apartheid*, divisant les Blancs, les Noirs, et les peuples de couleur, s'applique à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et géographique; de même ce système est appliqué dans le domaine des communications, de la santé, des sports et de l'éducation. Les choses ne s'arrêtent pas là car le Gouvernement Vorster continue à promulguer des lois discriminatoires et fait preuve de mépris total pour les autres races, usant de procédés barbares pour empêcher les Africains noirs de jouir de leurs droits les plus élémentaires.

46. Le régime de Pretoria a eu plus d'une fois l'occasion de prouver sa bonne foi et de mettre fin à sa politique de discrimination raciale. Malheureusement, nous ne pensons pas que le Gouvernement Vorster compte apporter la moindre modification dans sa politique en vue de la liberté et de la justice. Au contraire, Vorster et ceux qui l'appuient ont déclaré plus d'une fois que l'*apartheid* constitue la base du régime de l'Afrique du Sud et qu'il restera inchangé. Ainsi, la minorité raciste n'est pas prête à comprendre qu'elle ne peut empêcher indéfiniment la majorité noire de jouir de ses droits à l'égalité, à la justice, et à l'autodétermination.

47. Un tel régime, fondé sur l'oppression de la majorité par une minorité blanche, ne peut être maintenu parce qu'il s'oppose aux principes de liberté, d'égalité et de paix, qui sont des principes internationaux incarnés dans la Charte même. Ce régime ne peut continuer parce qu'il constitue une menace à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde entier, comme le prouvent indubitablement les attaques du régime raciste contre la Zambie, l'Angola et le Mozambique.

48. La politique de mon pays concernant la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud est connue et va de pair avec les résolutions de l'ONU et les principes de non-alignement. Le Bahreïn a dénoncé, à plus d'une occasion et dans plus d'une instance internationale, cette politique honteuse qui est contraire aux sentiments humains, à la morale, et est en outre une violation manifeste du concept d'égalité entre êtres humains, indépendamment de leur race, couleur, sexe, ou de leurs croyances religieuses et autres.

49. L'homme ne peut vivre seulement de pain. La dignité est également vitale dans n'importe quelle société. L'injustice et l'inégalité sociales en Afrique du Sud, qui sont toujours pratiquées quotidiennement au moyen de lois démodées racistes, ont conduit le peuple de ce pays à se soulever cette année, et les massacres inexplicables de Soweto et d'autres villes proches de cette importante métropole prouvent que le régime raciste ne va pas de pair avec les principes de l'évolution ou le sens de l'histoire.

50. Il y a 16 ans, près de Johannesburg, à Sharpeville, un massacre identique a eu lieu lorsque les Noirs se sont soulevés contre le terrorisme raciste qui les empêchait de voyager d'un endroit à l'autre sans autorisation spéciale. Ils se sont alors insurgés contre ces lois discriminatoires qui leur imposaient une autorisation pour se déplacer.

51. Les événements de Sharpeville étaient une insulte à l'humanité, et le massacre de Soweto est un nouvel affront. Ces massacres demeureront le symbole de la lutte du peuple d'Azanie contre ces lois iniques et discriminatoires, et nous devons nous demander quand la minorité blanche raciste d'Afrique du Sud comprendra qu'une minorité ne peut continuer à opprimer et terroriser la majorité. Le régime Vorster ne veut pas écouter la voix de la raison ou la condamnation du Conseil de sécurité en juin dernier. En dépit de cette condamnation, ce régime continue ses crimes à Soweto et dans d'autres villes contre la majorité noire. On a demandé au régime raciste de mettre immédiatement fin à ses pratiques racistes et d'*apartheid*, mais ces condamnations et ces appels internationaux ont été totalement ignorés de ce régime. Il continue, à Soweto et à Alexandra, à tirer sur la foule, et des centaines, des milliers de jeunes, de femmes et de vieillards sont tombés sous ses balles. Lorsque nous considérons qu'il s'agit simplement de civils demandant pacifiquement leurs droits, l'intention de génocide du régime est évidente.

52. Ma délégation considère que tous ces actes d'oppression et de répression par le Gouvernement Vorster contre l'Azanie, face aux demandes légitimes de ce peuple pour la justice, l'égalité et la liberté, constituent un crime contre l'ensemble de l'humanité. Ma délégation pense qu'une simple condamnation ne suffira pas à changer la politique raciste en Afrique du Sud. Nous demandons à la communauté internationale, qui a déjà reconnu sa responsabilité vis-à-vis du peuple d'Azanie dans la résolution 3411 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 28 novembre 1975, de remplir ses obligations et de mettre fin au crime d'*apartheid*. C'est un crime inhumain et il est nécessaire de formuler un programme de travail destiné à isoler le régime Vorster et à amener son éradication totale. Les derniers événements d'Afrique du Sud ont démontré combien ce régime est barbare et prouvé que cette politique éhontée d'*apartheid* est inadmissible, quelle qu'en soit la forme.

53. Les prétendues réformes de l'Afrique du Sud ne sont qu'une simple propagande destinée à tromper l'opinion publique, alors que la majorité du peuple lutte pour son indépendance. Ce régime refuse d'accorder les droits les plus élémentaires à son peuple, s'opposant ainsi à la Déclaration universelle des droits de l'homme et défie l'Organisation des Nations Unies en poursuivant sa politique de bantoustanisation. Ce qu'on appelle les bantoustans, pour les autochtones, ne constitue en aucune façon une solution au problème. C'est en fait une continuation du régime Vorster, qui a l'intention de créer des réserves noires, des colonies noires, qui seraient apparemment indépendantes des zones blanches. Ce n'est qu'une prétendue indépendance qui équivaut simplement à un renforcement du régime raciste. L'ONU et la communauté mondiale doivent donc refuser résolument une telle politique.

54. Ma délégation condamne la prétendue indépendance du Transkei, qui n'est qu'une continuation de la politique des bantoustans. Cette prétendue indépendance du Transkei est, elle aussi, une forme de propagande destinée à maintenir le régime raciste. Le Transkei ne répond pas aux conditions essentielles nécessaires pour créer un véritable Etat; il est semblable à un bantoustan et mon gouvernement ne reconnaîtra pas l'indépendance du Transkei. Nous

sommes heureux de voir cette réprobation unanime de l'ensemble de la communauté internationale, qui s'est manifestée dans la résolution que nous avons adoptée le 26 octobre 1976 (*réolution 31/6A*), par laquelle nous avons condamné cette prétendue indépendance du Transkei. Cette résolution est particulièrement importante car elle dévoile le véritable visage du racisme.

55. Le régime raciste de Pretoria continue à occuper illégalement la Namibie et persiste dans sa politique d'*apartheid* et de bantoustans, en dépit de l'opposition de la Cour internationale de Justice et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité rendant l'Organisation des Nations Unies responsable pour la Namibie et demandant l'indépendance de ce pays. Le régime de Pretoria refuse avec arrogance de se retirer de cette région et empêche ainsi le peuple de Namibie de parvenir à l'autodétermination. Le régime de Pretoria utilise même la Namibie comme base pour attaquer d'autres pays africains voisins, c'est-à-dire l'Angola et la Zambie. Ce n'est pas le seul acte de défi de l'Afrique du Sud puisqu'elle est aussi engagée dans des manœuvres destinées à diviser le peuple de la Namibie, en tenant de prétendues conférences auxquelles la South West Africa People's Organization (*SWAPO*) – seul parti reconnu par l'OUA et par l'ONU en tant que représentant légitime du peuple de Namibie – ne participe pas. Nous sommes heureux de voir que cette politique n'a exercé aucune influence sur la *SWAPO*, et que celle-ci est décidée à continuer à lutter jusqu'à l'indépendance totale de son pays. Nous assurons de notre appui la *SWAPO* et la lutte en Namibie jusqu'à ce que l'autodétermination et l'indépendance soient acquises.

56. Il est extrêmement regrettable de voir que le Conseil de sécurité n'a pu, le 19 octobre 1976 – à cause du triple veto exercé par trois puissances occidentales –, adopter un projet de résolution³ qui aurait permis d'invoquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire l'embargo total sur l'envoi d'armes à l'Afrique du Sud. On a essayé de justifier ce veto, mais ma délégation pense que c'était là un usage malheureux du veto, car il a empêché la communauté internationale d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la Namibie, sans compter qu'il s'agit là d'une question de simple justice et de paix en Afrique du Sud.

57. Ma délégation souhaite que le Conseil de sécurité puisse, dans un proche avenir, se mettre d'accord sur l'application de sanctions contre le régime de Pretoria conformément au Chapitre VII de la Charte, en particulier en ce qui concerne l'embargo sur les armements de toute nature, à destination de l'Afrique du Sud. Nous pensons que le fait de fournir des armes au régime Vorster – ce que font certains pays occidentaux – lui permet de continuer à appliquer sa politique d'*apartheid*. Nous lançons un appel à tous les pays, en particulier à ceux qui ont des relations avec l'Afrique du Sud, de cesser d'aider ce pays et de répondre aux nombreux appels de l'Organisation des Nations Unies.

58. En dépit du fait que l'Organisation a condamné pendant les dernières années cette collusion qui existe entre Tel-Aviv et Pretoria, nous voyons les liens se resserrer entre

ces deux pays. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (*A/31/22/Add.2*) nous assure de l'étroite coopération et de la collusion qui existe entre ces deux régimes racistes, et qui s'étend à tous les domaines : politique, diplomatique, militaire, culturel ou économique. Ma délégation pense que cette union sacrilège de ces pays est un défi destiné à empêcher la majorité noire de jouir de ses droits. Cette alliance n'est pas quelque chose de nouveau. Elle est fondée sur la prétendue supériorité raciste. Cette politique de l'Afrique du Sud est destinée à empêcher le peuple d'Azanie de parvenir à la liberté, l'autodétermination et l'égalité et nous entendons le même écho au Moyen-Orient où Israël empêche le peuple de Palestine de parvenir à l'autodétermination, l'indépendance et l'égalité. Il est du devoir de la communauté internationale de condamner cette union raciste. Nous appuyons les efforts de l'ONU et ceux du Comité spécial contre l'*apartheid* et les recommandations destinées à mettre fin aux activités du régime raciste dans les domaines politique, économique, culturel, sportif et autres.

59. L'opinion publique doit être alertée afin de lutter contre le racisme. Nous devons amener l'éradication totale du racisme et nous sommes donc en faveur de la réunion qui a eu lieu à la Havane, en mai 1976, et de la résolution demandant au monde de redoubler d'efforts pour mettre fin au régime raciste, ainsi que le déclare le document A/31/104. Nous demandons qu'on renforce l'aide accordée aux nationalistes d'Afrique du Sud afin qu'ils puissent continuer à résister efficacement au régime de Pretoria et que le peuple d'Azanie puisse finalement jouir de la paix, de la justice, de la liberté dans son pays, et réaliser une société où il y a une égalité de chances pour tous et où tous les citoyens sont égaux. Ma délégation approuve toutes les initiatives diplomatiques, et en particulier celles de certains pays, en vue de rectifier la situation dans cette région du monde. Une nouvelle chance a été accordée à Vorster de manifester sa bonne foi éventuelle en acceptant les décisions de l'ONU, c'est-à-dire celles de la communauté internationale.

60. Les victoires de la majorité noire en Afrique du Sud prouvent que la fin du régime raciste est proche. Ma délégation est convaincue que la situation en Afrique du Sud ne continuera pas longtemps telle qu'elle est et que la fin de l'*apartheid* est proche, ainsi que celle de la discrimination raciale.

61. Le peuple d'Azanie, actuellement sous le joug de la minorité blanche raciste, parviendra à la liberté, la dignité, l'égalité et la justice.

62. M. STANBURY (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons été témoins, au cours de l'année qui s'écoule, de mutations profondes en Afrique australe. Comme jamais auparavant, l'attention de la communauté internationale a été captivée par le déroulement des événements dans cette région au fur et à mesure que ses problèmes occupaient l'avant-scène internationale. Tout récemment, la Rhodésie (le futur Zimbabwe) et la Namibie nous ont préoccupés et quelques mesures importantes ont été prises en vue de la solution de ces problèmes. Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui est peut-être le plus difficile et le plus épique de ceux qui affligent l'Afrique australe. D'ailleurs, le débat de cette question en séance plénière,

³ *Ibid.*, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976, document S/12211.

plutôt qu'à la Commission politique spéciale comme le voulait la coutume, est une preuve de l'acuité actuelle de cette question.

63. Même à ce stade, il en est encore qui remettent en cause l'attention que porte l'Organisation des Nations Unies aux efforts déployés afin d'introduire le changement en Afrique du Sud. Pourquoi, demandent-ils, dans un monde où foisonne le déni des droits de l'homme, pourquoi s'acharner sur l'*apartheid*? Les raisons méritent d'être répétées.

64. L'Organisation des Nations Unies doit sans aucun doute élaborer et mettre en oeuvre des mécanismes efficaces pour la protection des droits de l'homme partout dans le monde. Elle doit se faire le défenseur des groupes minoritaires chaque fois qu'ils se voient privés de leurs droits d'égalité, et des individus qui, dans n'importe quel pays, sont lésés de leurs droits de l'homme fondamentaux. Cependant, si l'ONU s'attarde si longuement sur la situation de l'Afrique du Sud, c'est que la politique institutionnalisée de discrimination raciale qu'on y pratique a jeté le désarroi au sein de la communauté internationale depuis la création de l'Organisation en 1945. Dès ses premières sessions, l'Assemblée générale eut des raisons de faire appel au Gouvernement sud-africain afin qu'il se conforme à l'esprit et aux dispositions de la Charte des Nations Unies et garantisse à tous ses citoyens une participation équitable à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays. Le Gouvernement sud-africain est resté insensible à ces appels; il a plutôt choisi d'élaborer et d'étendre d'année en année une législation d'*apartheid* qui, de par la loi, prive quatre Sud-Africains sur cinq de toute possibilité de réaliser leurs droits de l'homme fondamentaux.

65. Une législation tentaculaire opprime quotidiennement 18 millions de Sud-Africains non blancs. Elle leur refuse le droit de vivre dans les villes où ils travaillent; elle les prive du droit de revendiquer la pleine propriété de leurs demeures et de leurs entreprises, dans les bidonvilles sud-africains où ils sont relégués. Elle oblige les travailleurs africains à parcourir chaque jour de longues distances pour se rendre à leur lieu de travail. Elle force des dizaines de milliers de travailleurs contractuels à vivre, entre hommes, dans des baraqués, 51 semaines par an, loin de leurs femmes et de leurs proches. Elle interdit que leurs familles les rejoignent à leur lieu de travail, dans les régions où leur travail est essentiel à l'économie sud-africaine. Les lois en vigueur les privent de la possibilité d'accéder, selon leurs mérites, aux postes plus intéressants et importants, réservés à la minorité. De même, les lois établissent des salaires pour la majorité africaine à des niveaux qui sont infiniment plus bas que ceux accordés aux Blancs, qui font essentiellement le même travail. Voilà ce qu'est l'*apartheid*.

66. Au cours des derniers mois, les victimes de ce régime dégradant et injuste se sont insurgées, mettant le Gouvernement sud-africain et le monde au fait des conditions révoltantes qui ont été les leurs pendant si longtemps. La dernière fois où l'opinion mondiale a pris connaissance durement des réalités sud-africaines, à la suite du massacre de Sharpeville en 1960, la communauté internationale a répondu d'une seule voix aux efforts pour amener le Gouvernement sud-africain à abandonner sa politique d'*apartheid*. Il nous incombe, au cours de cette session de

l'Assemblée générale, de réexaminer la situation à la lumière des événements récents en Afrique du Sud et de décider quelles mesures s'imposent pour assurer une émancipation rapide et fondamentale de la majorité opprimée, par des moyens pacifiques, du moins aussi longtemps que cela est possible.

M. Moreno-Martinez (République Dominicaine), vice-président, prend la présidence.

67. L'an dernier, mon gouvernement, par l'intermédiaire de son représentant auprès de la Commission politique spéciale, a fait connaître pleinement ses vues sur la politique d'*apartheid* et les pratiques du Gouvernement sud-africain, exposant par là-même sa politique face à la panoplie inacceptable de règlements, coutumes et attitudes existant dans ce pays⁴. Nous avons souligné notre conviction que la majorité sud-africaine accéderait inévitablement à l'autodétermination et qu'il fallait prendre toutes les mesures raisonnables pour favoriser cette évolution.

68. Depuis lors, la tournure des événements en Afrique du Sud, particulièrement au cours des derniers mois, nous rappelle dramatiquement que la période de temps disponible pour obtenir un changement pacifique de la situation s'épuise rapidement. Il est évident pour mon gouvernement que les troubles persistants à Soweto et ailleurs en Afrique du Sud ne sont pas le résultat d'une instigation extérieure comme le prétend le Gouvernement sud-africain, mais traduisent le profond sentiment de mécontentement et de frustration de la majorité sud-africaine. Les causes de cette situation, tout autant que la nécessité d'opérer un changement fondamental, ne sauraient être contestées. Certains signes permettent de croire que cette vérité commence à être admise par un nombre croissant au sein de la minorité blanche elle-même.

69. Cependant, le Gouvernement sud-africain reste aveugle à la réalité. En octobre 1974, devant le Conseil de sécurité, le représentant de ce pays déclarait que son gouvernement avait l'intention d'abolir toute discrimination raciale⁵. Au lieu de prendre des mesures en vue d'éliminer progressivement ses lois et ses pratiques racialement discriminatoires (comme l'avaient espéré l'an dernier certains observateurs), le Gouvernement sud-africain a jugé nécessaire, au printemps dernier, d'introduire des dispositions législatives encore plus restrictives afin de réprimer la contestation. Apparemment oublieux de la détérioration de sa position intérieure et internationale, le Gouvernement sud-africain a poursuivi obstinément sa politique de "bantoustanisation".

70. L'indication la plus consternante du degré d'incompréhension qui est le sien, face aux forces qui secouent l'Afrique du Sud aujourd'hui, et la façon dont il s'est occupé des troubles qui ont commencé en juin dernier et qui ont continué presque sans interruption. Il nous est difficile de comprendre la sévérité des mesures que le Gouvernement sud-africain a prises contre son propre peuple. Mon gouvernement a été consterné par la violence qui a

⁴ Pour le résumé de cette intervention, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Commission politique spéciale*, 963^e séance.

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année*, 1800^e séance.

provoqué en trois jours la mort de plus de 170 personnes, dont nombre d'enfants. Il peut comprendre les frustrations et le mécontentement à l'origine de cette contestation massive beaucoup plus facilement qu'il ne peut s'expliquer la réaction cruelle et insensible des autorités sud-africaines, qui a été justement condamnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies et la communauté internationale. Le Canada a jugé nécessaire de faire part directement au Gouvernement sud-africain de sa consternation face à la dureté des représailles qu'il avait ordonnées, et de sa conviction que la situation actuelle était, de toute évidence, le résultat de la politique répressive d'*apartheid*.

71. Depuis le mois de juin, la situation s'est davantage détériorée; le mécontentement s'est traduit par des manifestations toujours plus violentes, plus fréquentes et plus répandues. Plus de 300 manifestants ont été tués, et des centaines blessés par les agents du Gouvernement sud-africain. Parallèlement à cet abus du pouvoir civil, ce gouvernement a eu recours aussi à la répression politique massive, arrêtant des milliers "d'éventuels" dissidents, certains pour des motifs parfois fort discutables. Il a même cru nécessaire d'écrouer plusieurs journalistes, tant blancs que noirs, dont le "crime", semble-t-il, avait été de rapporter la réalité des troubles raciaux en Afrique du Sud.

72. Il est évident que le cours récent des événements en Afrique du Sud est de très mauvais augure pour les possibilités de paix dans ce pays. Pour ceux d'entre nous qui veulent encore promouvoir une évolution paisible de la société sud-africaine, il reste cependant quelque espoir que la situation ne se détériorera pas progressivement pour terminer en guerre civile totale. De plus en plus, des rapports provenant de ce pays infortuné indiquent que des éléments importants de la minorité dirigeante sont en désaccord avec les politiques du gouvernement et réclament des réformes. Malgré de lourdes pertes en vies humaines dans ses rangs, la majorité africaine refuse courageusement de continuer à se soumettre plus longtemps. Même les porte-parole agréés par le gouvernement, les chefs des "bantoustans", ont clairement dit leur refus total des politiques du gouvernement. Le poids de la désapprobation internationale se fait de plus en plus sentir.

73. Nous reconnaissons que notre espoir de trouver des solutions pacifiques est bien mince. Il est fondé simplement sur la conviction que le Gouvernement sud-africain actuel et ses partisans ne peuvent, dans leur propre intérêt à long terme, continuer à refuser de voir la réalité. Néanmoins, nous ne sommes pas encouragés par des déclarations telles que celle du premier ministre Vorster, le 13 octobre 1976, qui rejettait les exhortations au changement. Nous devons intensifier notre pression sur le Gouvernement sud-africain afin qu'il entende les appels à la justice de part et d'autre des ses frontières.

74. Au cours des dernières semaines, nous avons entendu des appels adressés aux véritables amis de l'Afrique et de la majorité du peuple d'Afrique australe pour qu'ils se lèvent et soient dénombrés. Les Canadiens se rangent parmi les véritables amis de l'Afrique.

75. Nous essayons de montrer notre amitié et notre intérêt envers l'Afrique australe d'une manière très concrète. Le Canada est l'un des plus importants défenseurs et contri-

bauts aux fonds des Nations Unies et autres fonds multilatéraux destinés à aider les peuples africains d'Afrique australe. Notre contribution à ces fonds totalise plus de 800 000 dollars pour cette année. Nos programmes bilatéraux d'aide au développement dans les pays d'Afrique australe, soit le Lesotho, le Botswana, le Souaziland, la Zambie, la République-Unie de Tanzanie et le Mozambique, s'établissent à l'heure actuelle à 54 millions de dollars environ chaque année, et ils continuent de s'accroître. En outre, le Canada se place parmi les cinq ou six premiers contribuants aux programmes multilatéraux de l'Organisation des Nations Unies, du Commonwealth et autres qui visent également à aider les pays indépendants d'Afrique australe. Nous participons à cette œuvre de coopération pour promouvoir le développement de ces pays et pour les aider à édifier des sociétés fondées sur la justice économique et sociale pour tous, sociétés qui récuseront les théories racistes des régimes minoritaires, selon lesquelles la stabilité, la justice et la civilisation seraient sapées si la majorité africaine de leurs pays avait voix au chapitre du gouvernement de ces pays au même titre que la minorité.

76. Le Canada a également montré son appui aux efforts faits pour obtenir un changement en Afrique australe en imposant volontairement, en 1963, un embargo sur la vente de matériel militaire au Gouvernement sud-africain, et en étendant cet embargo, en 1970, à l'exportation de pièces de rechange pour le matériel de ce genre, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

77. Nous appuyons également le boycott des manifestations sportives d'Afrique du Sud afin d'encourager des changements. Mon gouvernement refuse tout appui moral ou financier à des équipes ou à des citoyens canadiens qui veulent participer à des compétitions en Afrique du Sud ou à tout événement sportif tenu au Canada, auquel sont invitées des équipes sud-africaines. Nous appuyons ce boycott parce que, en Afrique du Sud, la loi sanctionne une organisation raciale du sport, contrairement à l'esprit olympique. Ce qui est également important, c'est notre appui au boycott en tant que moyen d'amener les Blancs d'Afrique du Sud à prendre conscience de l'opprobre international qui accable le système d'*apartheid*.

78. Le Gouvernement sud-africain cherche à contrer ces pressions en opérant une réforme superficielle qui donne l'apparence de l'intégration dans les sports, espérant que les organisations sportives croiront à des changements fondamentaux. Un exemple de la confusion qui peut en résulter a été les olympiades pour handicapés physiques, qui ont eu lieu à Toronto l'été dernier. A cette occasion, les autorités sud-africaines avaient autorisé l'envoi à Toronto d'une équipe intégrée, dans l'espoir évident que la participation sud-africaine serait ainsi acceptée par le Canada et la communauté internationale. Mon gouvernement était toutefois conscient que cette exception unique à la politique générale du Gouvernement sud-africain n'était qu'un autre raffinement d'un stratagème de la part d'un gouvernement qui n'entendait apporter que des changements superficiels et circonscrits à sa politique. Ce fait isolé ne laissait présager en rien une transformation en profondeur. Le Gouvernement canadien a demandé aux organisateurs du tournoi pour les handicapés de comprendre l'importance du boycott sportif de l'Afrique du Sud, et de reconnaître que son but n'est pas d'amener ce pays à envoyer de temps

à autre une équipe intégrée pour de tels événements, mais d'obtenir qu'il procède aux modifications profondes que le Canada et la communauté internationale estiment indispensables. Malheureusement, les organisateurs des olympiades n'ont pas souscrit à cette position et ont permis la participation de l'équipe sud-africaine. Mon gouvernement a donc décidé de retirer son appui à ces jeux et les fonds qui leur étaient destinés ont été utilisés pour les programmes sportifs à l'intention des handicapés physiques du Canada. Il y a lieu de noter que, dans ce cas, de nombreuses délégations à ces jeux se sont vues dans l'obligation de se retirer de ces jeux lorsque la participation d'une équipe sud-africaine fut acquise.

79. Depuis lors, le Gouvernement sud-africain a fait de nouvelles concessions dans ce secteur de sa politique d'*apartheid*. Toutefois, comme par le passé, ces concessions sont superficielles et sont encore très loin d'être adéquates. Quiconque entretient des doutes à ce sujet n'a qu'à se reporter à l'arrestation, ce mois-ci, de huit Sud-Africains blancs qui ont osé défier la politique ségrégationniste dans les sports de leur gouvernement en jouant dans une équipe sportive avec des Noirs.

80. A la trentième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement canadien a été l'un des auteurs du projet de résolution relatif au boycottage de l'Afrique du Sud dans les manifestations sportives⁶. Il espère pouvoir continuer d'appuyer les initiatives de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Nous avons noté la suggestion tendant à ce que le Comité spécial contre l'*apartheid* étudie la possibilité d'élaborer une convention interdisant les relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine sportif. Nous recommandons que tout groupe de travail constitué par ce comité examine toutes les possibilités, y compris celle de formuler une déclaration destinée à rallier l'appui du plus grand nombre sans s'encombrer des retards, des complexités et des contraintes d'un instrument juridique international.

81. Dans cette même optique, le Gouvernement canadien a fait connaître son opposition à la politique de bantoustanisation du Gouvernement sud-africain. Nous ne pouvons cautionner un régime qui attribue à 80 p. 100 de la population d'Afrique du Sud seulement 13 p. 100 du territoire et qui affuble un tel procédé de l'épithète "autodétermination". C'est pour cette raison que mon gouvernement ne reconnaît pas l'indépendance du Transkei, car ce serait légitimer la politique pernicieuse d'*apartheid* et de développement séparé. Mon gouvernement part du principe que tous les Sud-Africains ont le droit de participer, en toute égalité, au développement politique, social et économique de leur pays.

82. Le Canada a constaté que les chefs de presque tous les autres "bantoustans" ont également rejeté l'indépendance du Transkei. Nous saluons ce geste comme nous saluons leur rejet de l'*apartheid* comme tel. Confronté à une opposition aussi totale, nous croyons que le Gouvernement sud-africain n'aura pas d'autre choix que d'admettre la faillite de sa politique de "développement séparé".

83. Le Gouvernement canadien a invité la minorité en Afrique du Sud et son gouvernement à accepter l'inélu-

tabilité d'une transformation fondamentale en Afrique du Sud et à reconnaître qu'il reste très peu de temps pour opérer ce changement d'une manière pacifique. Les événements de l'année dernière montrent clairement que l'échéance, pour un changement pacifique effectif, approche à grands pas. Nous croyons qu'il nous faut intensifier et harmoniser nos efforts tant individuels que collectifs. Nous pensons que nous devons saisir toutes les occasions de faire peser constamment sur le Gouvernement sud-africain et sur son électorat les pressions unanimes en faveur d'un changement qui, de toute façon, est inévitable. Tous les Sud-Africains appartenant à toutes les races doivent prendre conscience de cette réalité et créer un nouveau type de relations. Si l'on veut éviter que les troubles actuels ne dégénèrent en guerre civile avec les tragédies humaines que cela entraîne, il faut agir, non pas dans 10 ans, non pas dans 5 ans, mais tout de suite.

84. M. UMBA-DI-LUTETE (Zaire) : La politique d'*apartheid* et de discrimination raciale affichée et institutionnalisée par le Gouvernement sud-africain est une des grandes hontes et une des grandes calamités de notre temps. Comment est-il possible, en effet, que l'humanité actuelle, qui est parvenue à vaincre les grandes endémies et qui se glorifie d'arriver sur la Lune et d'autres planètes, comment donc est-il possible que cette humanité reste impuissante et sourde devant tant de barbarie et de violations de la dignité humaine ? Certes, l'humanité n'a jamais été sans tache, mais nous croyons être en droit de penser que certaines monstruosités ne devraient plus être possibles en ce XX^e siècle, surtout de la part de ceux qui se disent relever d'une civilisation dite démocratique et humaniste. De plus, il faut remonter bien loin dans l'histoire pour trouver une conduite aussi inqualifiable. Quelle est en effet la différence entre le comportement du régime de Pretoria et celui de la Rome antique où des êtres humains étaient jetés en pâture aux fauves dans les arènes ? Mais au moins, dans cette Rome antique, le critère pour servir de délices aux bêtes ne dépendait-il pas de la seule pigmentation de la peau. Il faut donc croire que l'humanité en ce domaine, et hélas en d'autres domaines aussi, n'a fait que régresser. Telle, en tout cas, doit être notre conclusion lorsqu'on rapproche les atrocités sud-africaines de celles commises par le régime nazi à l'époque contemporaine. Ne faut-il pas penser que les grands théoriciens de l'*apartheid* sont ceux-là mêmes qui sont parvenus à échapper à la potence du jugement de Nuremberg ?

85. Mais commençons peut-être par le commencement. De quoi s'agit-il exactement ? Pour certaines âmes naïves, il ne s'agirait de rien d'autre que de la théorie apparemment anodine du développement séparé des races. Pourtant, une telle doctrine est déjà en elle-même condamnable car elle sous-entend qu'il y a là une race supérieure qu'il faut sauvegarder sinon elle risquerait de s'abâtardir au contact de la race inférieure. Ensuite, lorsque l'on connaît les terribles réalités qui se cachent derrière ce vocable ignominieux qu'est l'*apartheid*, alors, véritablement, on doit se demander si l'on ne rêve pas. Car ce terme signifie, en définitive, négation de l'homme noir, discrimination raciale, exploitation sordide, répression bestiale, que sais-je encore ?

86. Pendant longtemps la propagande sud-africaine s'est évertuée à nous faire croire que ce régime n'était pas plus mauvais qu'un autre et que la condition des Noirs d'Afrique

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes*, point 53 de l'ordre du jour, document A/10342, par. 20.

du Sud était de loin supérieure à celle des Noirs des autres pays africains. D'abord, cela n'est pas vrai et, à supposer que telle fût effectivement la réalité, pourquoi le paramètre du Noir d'Afrique du Sud devrait-il être la condition du Noir dans un autre pays africain et non pas la condition du Blanc en Afrique du Sud même, puisque Noirs et Blancs d'Afrique du Sud vivent dans un même pays ? Mais, surtout, nous savons que ces allégations sont mensongères et que l'Afrique du Sud est un enfer pour les Noirs.

87. Tant que la colère des Noirs ne faisait que gronder et tant qu'elle ne s'était pas encore manifestée de façon violente, l'Afrique du Sud avait beau jeu de dire que les Noirs de ce pays ne réclamaient pas une condition meilleure et que toutes les protestations qui étaient faites autour de sa politique criminelle ne constituaient, en définitive, que des provocations des agitateurs extérieurs. En réalité, le système de répression mis en place par les autorités racistes était tellement draconien qu'il n'était pas possible à la majorité de manifester bruyamment sa réprobation. Ou plutôt si, la majorité protestait, mais le *black out* était tel qu'en définitive nous ne l'apprenions que par débris.

88. Puis, la mesure étant comble, il y a eu Sharpeville, mais les gens de mauvaise volonté affirmèrent que ce n'était là qu'un événement isolé, parfaitement compréhensible, au demeurant, de la vie d'un pays, mais qui n'allait plus se reproduire. Soweto, avec le cortège de misères, de larmes, d'assassinats et de répressions sanguinaires qui a suivi, a définitivement déchiré le voile. Désormais, il n'y a plus de prétexte. Il faut voir la réalité en face : la politique raciale de l'Afrique du Sud est odieuse. Elle est tellement odieuse et tellement détestable que même certains Blancs de l'Afrique du Sud, moyennement honnêtes, sont obligés de combattre au prix de leur vie et de leur liberté. On ne saurait trouver évidemment meilleure preuve et meilleur témoignage que ces Blancs luttant contre leur propre gouvernement pour dénoncer les vilenies qui sont imposées aux Noirs.

89. Il serait superflu que je fasse à nouveau une description détaillée d'une situation bien connue et que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et tous les organes principaux de l'ONU ont maintes fois condamnée.

90. Au demeurant, le rapport présenté par le Comité spécial contre l'*apartheid*, rapport auquel ma délégation souscrit pleinement, est suffisamment éloquent à cet égard. Les révélations de ce rapport, et tout ce que nous savions déjà en dehors même du rapport, ne peuvent que nous révolter. Une seule conclusion s'impose : non, cette situation ne peut plus continuer.

91. Pourtant, pressée de toutes parts, l'Afrique du Sud avait bien promis de modifier sa politique. Mais que représente donc une promesse de l'Afrique du Sud en cette matière ? On peut se demander même comment un pays peut manquer d'honneur à ce point. Et le changement promis n'était rien d'autre que ce qu'on appelle le "bantoustan". Heureusement, la communauté internationale – où, au moins, une partie de cette communauté internationale – est restée lucide et vigilante, car elle a formellement rejeté toute parodie d'indépendance et refusé de reconnaître le fait accompli. Je n'en veux pour preuve que la résolution

qui a été adoptée en cette salle même, le 26 octobre 1976, à une écrasante majorité, même s'il faut déplorer certaines réserves et certaines abstentions. Comment pourrait-on du reste admettre le principe même des bantoustans ?

92. En premier lieu, il s'agit d'une balkanisation injustifiée du territoire sud-africain, ce territoire qui n'appartient pas qu'aux seules autorités racistes au pouvoir. En deuxième lieu, les Blancs accaparent les terres les plus importantes et les plus fertiles, de sorte que ces Etats fantômes constituent en définitive de véritables réserves où l'on parque des troupeaux d'êtres humains qui sont considérés, en l'occurrence, comme des bêtes de somme.

93. Enfin, par ses bantoustans, l'Afrique du Sud ne montre-t-elle pas clairement qu'elle crée là une catégorie de sous-hommes à qui elle veut dénier les avantages d'une citoyenneté intégrale, simplement parce que ces hommes ont la peau noire ?

94. L'Organisation des Nations Unies a parfaitement compris cette situation et, face à l'obstination des autorités sud-africaines, elle a décidé de faire pression sur l'Afrique du Sud par une série de mesures et de mécanismes destinés en fait à l'isoler et à l'affaiblir pour l'amener dans le chemin de la raison et de la justice. Or, que constatons-nous ? Nous constatons avec amertume que l'Afrique du Sud continue gaillardement à narguer la communauté mondiale. Lors de son intervention en juillet dernier devant le Conseil de sécurité dans l'affaire du commando sud-africain qui fit plus de 40 morts en Zambie⁷, le délégué égyptien a comptabilisé le nombre de fois où l'Afrique du Sud avait déjà été condamnée par l'ONU en raison de sa politique criminelle. Ce nombre est impressionnant.

95. Pourtant, si l'Afrique du Sud continue à fouler aux pieds ces mises en garde et ces condamnations c'est parce qu'elle ne s'est jamais sentie isolée ni affaiblie. Non seulement les transactions commerciales avec ce pays sont encouragées mais, qui plus est, le renforcement de son potentiel militaire est toujours entretenu par les pays les plus puissants de l'Occident. Pourquoi, dans ces conditions, l'obstination des autorités racistes ne serait-elle pas d'une trempe plus dure ?

96. Les puissances qui tournent ou qui violent les résolutions de l'ONU le font pour des raisons tout à fait faciles à deviner. En effet, les intérêts d'argent qui se trouvent en Afrique du Sud et qui ont partie liée avec d'autres *trusts* de l'Occident ont évidemment avantage à faire durer cette situation d'inéquité et d'exploitation sordide, car c'est dans de telles conditions qu'elles peuvent mieux prospérer.

97. Je voudrais étayer cette affirmation par les faits que voici. Tout récemment, un scandale est venu s'ajouter à la liste déjà longue des atrocités sud-africaines. On a appris, en effet, qu'avec la complicité du Département de la santé du gouvernement raciste, une société sud-africaine utilisait des malades mentaux pour fabriquer, à des prix dérisoires, des articles pour le compte de certaines sociétés occidentales. Non seulement, comme on s'en doute, ces malades ne reçoivent pas de salaires et se couchent à même le sol, mais,

⁷ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1945^e séance*.

qui plus est, ils sont mal soignés, ne recevant en définitive pour traitement que des électrochocs. Lorsque ces informations furent rendues publiques et que l'opinion mondiale s'en émut, le Gouvernement sud-africain décida que, désormais, tout ce qui touchait aux malades mentaux relevait du secret et que la publication de ce genre d'informations serait punissable des peines les plus sévères.

98. Ainsi qu'on le voit, les sociétés occidentales qui sont intéressées par ce genre d'opérations ne vont certainement pas encourager la démocratisation de l'Afrique du Sud. Ce sont des pêcheurs en eau trouble et qui, en plus, ont une politique à courte vue, car ils ne se rendent pas compte qu'à longue échéance cette politique est définitivement condamnée.

99. Il n'y a guère plus de deux semaines, au sein de la Quatrième Commission, on a adopté un projet de résolution qui concerne les intérêts privés étrangers susceptibles de freiner le processus de l'indépendance dans les Etats coloniaux [A/31/301, par.8]. Certaines délégations ont voté contre la résolution, prétextant qu'une telle résolution risquait de décourager les investissements privés dans le tiers monde, lequel a pourtant besoin d'apport de capitaux frais et extérieurs. Une telle explication relève du sophisme le plus pur et n'est évidemment pas acceptable. Il est vrai que nos jeunes Etats ont besoin d'apports et d'aide des capitaux extérieurs. Mais c'est toujours à la condition de respecter nos systèmes politiques et notre indépendance.

100. Or, l'exemple que je viens de citer ci-dessus tend à montrer clairement que certains investissements, douteux et contraires à l'ordre public et à la dignité humaine, ne sauraient être acceptés ni dans leur méthode ni dans leur finalité. Nous n'acceptons et nous ne recherchons que les capitaux qui s'insèrent dans le contexte socio-politique décidé par nos gouvernements. En revanche, les aides ou les investissements qui s'inscrivent dans la politique du racisme et de l'exploitation ou qui ne peuvent nous amener que des misères sont à exclure sans rémission. Nous savons que, pacifiquement, nous ne pouvons rien attendre de bon des autorités racistes de Pretoria. Mais nous sommes en droit de penser, au moins, que les amis occidentaux de l'Afrique du Sud perçoivent la voie sans issue dans laquelle mène la politique d'*apartheid*. Aussi, leur demandons-nous encore une fois de ne pas continuer à encourager, consciemment ou inconsciemment, l'Afrique du Sud dans ses crimes.

101. Même si, comme on dit, l'argent n'a pas d'odeur, du moins doit-on conserver une certaine moralité dans les affaires. En l'occurrence, l'Afrique du Sud viole sans cesse les principes fondamentaux et élémentaires qui sont la base même de la civilisation dite libérale et humaniste de l'Occident. Nous doutons même que l'Afrique du Sud puisse jamais être de bonne foi dans l'affaire de la Namibie. Pourtant, la Namibie n'est qu'une étape. Il ne saurait y avoir de paix et de coexistence avec l'Afrique du Sud tant qu'y subsistera la politique d'*apartheid* et tant que la majorité n'y aura pas recouvré ses droits.

102. Enfin, il va de soi que ma délégation souscrit pleinement aux conclusions du Comité spécial contre l'*apartheid* telles qu'elles ont été formulées dans son rapport.

103. M. HERZOG (Israël) /*interprétation de l'anglais*/ : Il est fâcheux qu'il n'ait pas été possible, une fois de plus cette année, d'obtenir un consensus sur une question qui l'exige, du fait que les délégations arabes ont inséré dans les débats des points qui n'ont rien à voir avec la question et y ont introduit une note discordante, résultat d'ailleurs invariable de leurs interventions. Non seulement ils sont occupés à s'entre-déchirer et à déchirer le Moyen-Orient – nonobstant leurs accords variés –, mais ils ne s'estimeront satisfaits que lorsqu'ils auront réussi également à déchirer cette organisation.

104. Le monde africain s'efforce depuis longtemps de parvenir à un simple consensus sur le problème de l'*apartheid*; mais les Arabes, dans leur dédain habituel du monde africain, ont choisi de porter préjudice à toute perspective de consensus sur une question tellement chère au cœur des Africains. Mus par leurs anciennes rivalités, leurs haines, et leur façon irréfléchie et illogique d'aborder un problème, ils ont fait fi des intérêts du monde africain pour promouvoir leur objectif, qui est de détruire un Etat Membre, sans se soucier des conséquences préjudiciables qu'une telle action peut avoir sur toute démarche contre le racisme et la discrimination raciale. Pourquoi se soucieraient-ils d'ailleurs, étant donné que plusieurs d'entre eux ont inscrit dans leurs constitutions des lois et des principes fondés sur le racisme et la discrimination raciale, des lois qui, lorsqu'elles sont appliquées dans certains de leurs pays, discriminent, entre autres, les Juifs, les femmes et les Noirs ? Il est peu étonnant, par conséquent, qu'exerçant leur inévitable jeu de l'hypocrisie ils aient vu dans la lutte des Noirs une occasion de poursuivre leurs propres buts étroits et destructeurs à l'ONU.

105. L'an dernier, ils ont réussi à détourner une partie importante et considérable du monde de toute association avec la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et ils continuent d'agir de même cette année. Ce sont les pays arabes qui, en attaquant Israël durant ce débat, sont sortis du sujet.

106. Les pays qui élèvent la voix dans cette discussion contre nous sont ceux-là mêmes qui n'ont aucun intérêt à voir progresser la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde.

107. De nombreux dirigeants et écrivains africains sont soucieux de cette nouvelle manière qu'ont certains pays arabes d'exercer le néo-colonialisme en essayant d'imposer leur volonté aux Africains dans des questions n'ayant rien à voir avec le problème africain, en faisant des promesses qu'ils ne tiennent jamais et des offres qui ne sont jamais suivies d'effet, en proférant des menaces voilées, qui constituent des violations de la souveraineté nationale, contre des pays qui ont lutté pour cette souveraineté, et en se comportant dans les conférences internationales, telle celle-ci, comme s'il s'agissait de leur propre terrain de chasse, sans égard aux sentiments nationaux, à la dignité nationale et à la souveraineté nationale des autres.

108. Tout un chacun ici sait parfaitement ce que je veux dire. Et chaque fois que cela s'est passé, de nombreux représentants parmi ceux présents ici aujourd'hui ont parlé franchement de leur déception.

109. Cette situation a été relevée par un grand nombre d'éminents Africains. Ainsi, dans *West Africa*, un périodique publié par des intellectuels africains, j'ai lu un article qui disait : "Il semble que les Arabes s'identifient aux Africains noirs uniquement à cause de leur vote à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres conférences."

110. Discutant des rapports arabo-africains, le *Zambia Daily Mail* commentait, il y a quelque temps, de façon acerbe : "C'est là un exemple tacite qui démontre que les Arabes, nos anciens maîtres esclavagistes, ne sont pas disposés à abandonner leur association de "cavalier et cheval" avec nous." Traitant de la question que nous examinons actuellement à l'Organisation, le *Times of Zambia* a qualifié le comportement arabe à cet égard de "grand abandon arabe." Et c'est véritablement un abandon lorsqu'on connaît les faits.

111. La position de mon gouvernement en ce qui concerne l'*apartheid* a été énoncée à maintes reprises et demeure inchangée. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Yigal Allon, a déclaré sans ambages à l'Assemblée générale, le 7 octobre 1976 :

"Le racisme et la discrimination raciale, sous quelque forme qu'ils se présentent, y compris l'*apartheid*, répugnent à mon pays et à mon peuple. Les préceptes fondamentaux du judaïsme sont inconciliables avec quelque forme de racisme ou de discrimination raciale que ce soit."/22^e séance, par. 148./

112. Nous sommes le peuple qui a donné au monde le concept que Dieu a créé l'homme, tous les hommes, à sa propre image. Nous sommes le peuple qui a proclamé dans la Bible, l'idéal suivant : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même." C'est nous qui avons annoncé au monde : "Tu proclameras la liberté dans le monde à tous les habitants", une proclamation qui est gravée sur la *Liberty Bell* (cloche de la liberté) des Etats-Unis. Nous sommes le peuple, enfin, qui a apporté au monde le principe que "la loi sera la même pour l'enfant du pays et pour l'étranger qui séjourne parmi vous".

113. Le peuple juif est fier du fait que le fondateur du sionisme moderne, Theodor Herzl, a été le premier à éléver la voix contre le racisme en Afrique. En 1902 – et, je répète, en 1902 –, soit bien avant l'époque où parler des malheurs des Noirs en Afrique était devenu de mise, il écrivait dans son ouvrage classique *Altneuland* :

"Un malheureux problème racial reste sans solution. Seul un Juif peut comprendre les profondeurs de ce problème... Je veux parler du problème des Noirs... Songez à ces horribles épisodes du commerce des esclaves. Des êtres humains, du simple fait qu'ils sont noirs, sont volés, emmenés et vendus. Leurs enfants grandissent dans un milieu étranger, méprisés et détestés parce que leur peau est de couleur différente. Je n'ai pas honte de dire... maintenant que j'ai pu voir les Juifs retrouver la place qui est la leur, j'aimerais préparer la voie pour que les Noirs retrouvent la leur⁸."

Cela a été écrit en 1902 par le fondateur du sionisme politique moderne et nous sommes amenés à nous demander qui d'autre, il y a 74 ans, s'est avancé pour défendre les Africains.

114. Les Arabes eux-mêmes – qui tiennent tellement à attaquer Israël aujourd'hui –, que faisaient-ils en 1902 ?

115. Nous le savons tous fort bien.

116. Nous sommes un peuple multiracial, de différentes couleurs de peau et issus de milieux divers, dont la religion peut être adoptée librement par tous, sans discrimination de race, de couleur ou de sexe. Il n'appartient pas aux régimes racistes et despotes, qui se lancent dans leur diatribe interminable contre Israël dans ce forum, de mentionner même le mot "liberté" qui les dépasse. Ils n'en comprenaient pas le sens !

117. Les ennemis d'Israël dans cette organisation ont toujours mis Israël sur la sellette concernant ses liens avec l'Afrique du Sud. Ce traitement est purement discriminatoire à l'égard d'Israël et nullement justifié, tant du point de vue des faits que de la pratique établie de l'ONU et de ses organes subsidiaires.

118. Nos relations avec l'Afrique du Sud, nous n'avons aucune raison de les cacher, car elles sont fondées sur la conviction – partagée par de nombreux pays – que le processus du dialogue, des échanges de vues, des pourparlers et des tentatives d'influencer et de convaincre, est le seul valable et susceptible d'aboutir à un règlement des différends et des conflits. Non seulement a-t-on eu recours, avec succès, à cette méthode dans la plupart des différends un peu partout dans le monde, mais nous sommes témoins ces jours-ci mêmes des progrès qui peuvent être réalisés, grâce au dialogue et aux négociations, dans la voie de la paix en Afrique australe.

119. Le Premier Ministre d'Israël, M. Yitzhak Rabin, a développé ce principe dans une entrevue accordée au journal israélien *Ha'aretz* le 30 avril 1976 :

"L'Etat d'Israël suit une ligne de principes nette : nous entretenons des relations dans l'arène internationale avec chaque Etat, quel que soit son régime intérieur. Bien sûr, Israël se réserve le droit d'examiner et d'évaluer les différents régimes selon notre propre échelle de valeurs morales. Nous avons entretenu des relations diplomatiques complètes avec l'Union soviétique, sans nous soucier de son régime intérieur ; en dépit de sa politique d'oppression à l'égard de la communauté juive... Si, demain, la Syrie formulait le souhait d'établir des relations diplomatiques avec Israël, nous ne dirions pas aux Syriens que nous refusons d'entretenir des relations diplomatiques avec la Syrie tant qu'il n'y a pas de démocratie en Syrie. Plus d'une fois, Israël a fait l'expérience, dans la configuration internationale, de pays qui préféraient garder secrètes leurs relations avec nous... Je suis persuadé que, dans la configuration internationale, les relations doivent être au grand jour, et que chaque Etat devrait maintenir des conversations avec tout autre Etat sans se soucier de son régime intérieur, de son mode de vie ou de ses perspectives sociales. C'est

⁸ Voir Theodor Herzl, *Old-New Land ("Altneuland")*, New York, Bloch Publishing Co., 1941, p. 170.

seulement sur cette base que l'on pourra, dans le monde actuel, poursuivre un dialogue qui améliorera les chances de paix et tiendra à distance les possibilités de guerre."

120. Nous devons nous poser simplement cette question : devons-nous adopter l'attitude obstinée et politiquement irréfléchie des pays arabes qui croient que la paix peut être réalisée par le moyen de débats acerbés, de mesures de boycottage et d'isolation, ou devons-nous employer cette même méthode qui a ramené la paix dans la plus grande partie du monde, à savoir le dialogue et la persuasion ?

121. Si vous souhaitez discuter des visites de personnalités officielles sud-africaines, soit, mais alors discutons de toutes les visites à tous les pays, dans tous les continents. Si vous voulez publier des rapports de l'ONU sur des visites rendues par des personnalités officielles sud-africaines, alors parlez de toutes les visites effectuées dans tous les pays et tous les continents, y compris celles de délégations arabes en Afrique du Sud. Ne soyons pas sélectifs car cela serait malhonnête. Ma délégation est résolue à ne pas permettre plus longtemps cette malhonnêteté et à remettre les choses en place.

122. Si quelqu'un ici laisse entendre que la visite d'un dirigeant national implique automatiquement que l'Etat hôte approuve les politiques économique, politique et sociale du visiteur, je crains bien que nous ne nous trouvions — tous tant que nous sommes — dans une position épineuse, gênante et intenable.

123. Le même principe méprisable de sélectivité et de discrimination a été également appliqué à la question du commerce israélien avec l'Afrique du Sud. En dépit du fait que la majorité des pays représentés dans cette salle commercent activement avec l'Afrique du Sud, c'est Israël seul qu'on met sur la sellette dans cette organisation et dans les rapports de l'ONU.

124. Permettez-moi de citer un article intitulé "Qui commerce avec l'Afrique du Sud?", paru dans le numéro du mois dernier du journal mensuel de l'Association des Nations Unies :

"La liste des nations qui actuellement commercent avec l'Afrique du Sud est aussi longue — et, dans de nombreux cas, identique — que l'appel nominal des Etats qui ont proclamé leur hostilité au régime d'*apartheid*. Comme nous l'avons montré plus haut, elle comprend toutes sortes de pays, riches et pauvres, communistes et non communistes...⁹."

125. Il existe, croyez-le ou non — vous n'êtes pas sans le savoir —, un rapport de l'ONU entièrement consacré aux relations d'Israël avec l'Afrique du Sud. Pourquoi uniquement un rapport spécial sur les relations d'Israël avec l'Afrique du Sud ? Pourquoi n'a-t-on pas établi de rapports spéciaux sur les relations de l'Afrique du Sud avec tout un chacun des pays mentionnés dans le rapport Khalifa¹⁰. Serait-ce qu'elles portent moins à conséquence ? Certainement pas. Le choix absurde d'Israël est le résultat de la

chasse aux sorcières politique contre Israël qui a provoqué de telles répulsions dans le monde entier, là où les hommes ont le droit de parler librement.

126. Ma délégation est déterminée à mettre un terme à ce système de "deux poids deux mesures" et si l'Organisation veut être considérée comme une organisation sérieuse, alors l'hypocrisie n'y a pas droit de cité.

127. D'après les dernières statistiques disponibles, le commerce extérieur de l'Afrique du Sud dépassait 12 milliards de dollars des Etats-Unis l'an passé. La part d'Israël dans cette somme énorme s'élevait à moins de deux cinquièmes d'un pour cent — je répète : moins de deux cinquièmes d'un pour cent —, donc infiniment moins que la part des pays arabes et de nombreux autres pays. Si les deux cinquièmes d'un pour cent justifient une telle abondance de rapports dans les documents et les discours de l'ONU, que l'on traite alors de la même façon tous les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, sans exception, sur une base proportionnelle à celle accordée à Israël.

128. Si un ordre de grandeur de deux cinquièmes d'un pour cent justifie un rapport de 31 pages, que diriez-vous alors du commerce avec l'Afrique du Sud des groupes représentés dans cette salle et dont l'importance est telle que la part d'Israël en devient insignifiante par comparaison ? Je ne fais pas ici d'allégations gratuites. Depuis les attaques injustifiées de l'année passée, nous avons fait des recherches approfondies sur la question et avons découvert une hypocrisie à double face internationale qui défie toute description et toute imagination.

129. Nous réfutons d'emblée le cynisme incroyable et la duplicité reflétés dans les déclarations faites par certains représentants d'Etats arabes ici.

130. Par exemple, cette année, c'est la délégation irakienne, entre autres, qui a pris l'initiative de la condamnation d'Israël. Le Gouvernement irakien, entièrement acquis à la dignité de l'homme et aux droits de l'homme, tel qu'il ressort des pendaisons publiques de Juifs sur la place centrale de Bagdad — histoire d'amuser les citoyens ! — et la pendaison brutale d'un Juif hollandais qui était venu prêter assistance médicale aux Kurdes (le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a exprimé publiquement le dégoût du peuple hollandais devant cet acte barbare), ce gouvernement irakien, qui fournit du pétrole à l'Afrique du Sud, a eu l'effronterie d'instaurer ici une action à l'encontre d'Israël en raison de nos relations commerciales avec l'Afrique du Sud, qui sont franches et ouvertes et que nous ne démentons pas comme nous ne les avons, en fait, jamais démenties.

131. Il est incroyable et absolument inconcevable qu'un pays qui, d'après le *Special Report*, 32 de l'Economist Intelligence Unit, de juillet 1976, page 18, est l'un des fournisseurs de combustibles de l'Afrique du Sud, pourvoyant, d'après le rapport, du pétrole venant des champs pétroliers de Basra, ait eu l'aplomb de se montrer même ici et d'entreprendre des mesures contre un Etat Membre sur la question du commerce avec l'Afrique du Sud.

132. L'attitude du Gouvernement irakien sur la question du racisme et de la discrimination raciale, de l'*apartheid* et

⁹ Voir "Who Trades with South Africa . . .", *The Inter Dependent*, vol. 3, no 9 (octobre 1976), p. 1 et 6.

¹⁰ Voir document E/CN.4/Sub.2/371.

de la liberté des hommes, serait une véritable plaisanterie si elle n'était si tragique.

133. C'est un pays dont le dossier des traitements brutaux infligés à la minorité kurde a été traduit devant la Commission des droits de l'homme à Genève, un dossier qui révèle un tableau terrifiant de sauvagerie et de traitement inhumain. La semaine dernière encore, le 27 octobre 1976, *Amnesty International* publiait une protestation internationale publique contre la torture et l'exécution de plus de 250 Kurdes, à diverses occasions, dans des prisons et des camps en Irak. Le rapport décrit le décès, à la suite de tortures, de quatre écoliers, de 14 ou 15 ans, arrêtés pour avoir distribué des tracts politiques dans la province de Zakho, entre juillet et août de cette année.

134. Le Gouvernement irakien est occupé à détruire le peuple kurde, mais vu le système de "deux poids deux mesures" qui prévaut dans cette organisation, on se désintéresse de la question ici et la délégation irakienne a toute latitude de préparer des résolutions condamnant la discrimination raciale. Nous n'avons pas entendu un seul mot sur la minorité kurde en Irak; pas un seul mot sur la minorité chrétienne syrienne qui, des années durant, a été torturée, persécutée et opprimée en Irak; pas un seul mot non plus sur l'oppression de la minorité turkmène en Irak à propos de laquelle le *Son Havadis* turc du 6 mai de cette année écrivait :

"Les Turkmènes en Irak font l'objet d'une oppression terrible. Nos frères en Irak subissent la cruauté... Ils nous traitent comme des esclaves. Ils nous torturent. Il y avait 5 millions de Turks en Irak. Il n'en reste plus que 1 million aujourd'hui. Les Turcs ne sauraient subir une politique raciste hitlérienne..."

135. La religion bahai a été interdite en Irak. C'est là le gouvernement dont le représentant — qui représente un des régimes les plus brutaux du monde, qui a si longtemps ignoré les principes de la dignité humaine et de la liberté —, alors que ses pétroliers embarquent à Basra du pétrole à destination de l'Afrique du Sud, s'associe pour condamner le commerce avec l'Afrique du Sud. Comment peut-on pousser l'hypocrisie si loin ?

136. L'une des attaques les plus vicieuses à cet égard a été faite par le représentant de l'Egypte. Incidemment, cette attaque viole les accords acceptés librement par l'Egypte, il y a un an, avec Israël et les Etats-Unis. Le comportement égyptien à l'Organisation des Nations Unies ces mois derniers, en violation de cet accord, doit sûrement être une révélation pour ceux qui croient qu'il est possible de progresser davantage avec l'Egypte en partant de l'hypothèse qu'elle honorera ses accords internationaux. Alors que mon collègue égyptien se sent libre d'attaquer avec tant de véhémence les relations israélo-sud-africaines, je lis avec intérêt un rapport publié il ya a quelques mois dans le *Sunday Times* d'Afrique du Sud :

"L'Afrique du Sud, croit-on savoir, entreprend de resserrer ses liens avec l'Egypte. Un haut fonctionnaire du gouvernement a fait, en secret, plusieurs voyages en Egypte ces mois derniers et le Caire, dit-on, serait l'une des villes arabes qui recevra, plus tard dans l'année, la visite d'une délégation sud-africaine à un niveau élevé..."

Les liens secrets entre les deux pays se sont singulièrement renforcés depuis la rupture du Caire avec Moscou..."

137. En vérité, il y a deux mois à peine, le 25 août 1976 donc, j'ai lu dans *Al Gumhuriya*, publié au Caire, que le Ministre égyptien de l'éducation, M. Mustafa Kamal Hilmy, avait décidé de ne plus envoyer d'enseignants égyptiens en Afrique du Sud à cause de la politique sud-africaine. En d'autres termes, avant cette date, il y a deux mois, il n'y avait apparemment pas de problèmes.

138. Les représentants seront peut-être intéressés de connaître les détails des voyages organisés à destination de l'Egypte, offerts en Afrique du Sud dans le cadre d'échanges touristiques accrus entre les deux pays.

139. Ce système de "deux poids deux mesures" ne s'applique pas seulement à l'Irak et à l'Egypte, mais également à de nombreux autres pays arabes. Vous découvrirez qu'en général la véhémence de leur attaque contre Israël est proportionnelle à la vulnérabilité de leur position à l'égard de la question.

140. Je lis avec intérêt un article paru dans l'hebdomadaire sud-africain *Financial Mail* sur les différentes offres saoudiennes d'achat d'or faites à la Reserve Bank de Pretoria et les négociations qui ont lieu depuis quelque temps à cet égard.

141. L'auteur britannique bien connu sur les affaires africaines, Colin Legum, décrivait, dans un article révélateur de l'*Observer* de Londres, paru il y a quelque temps, la visite d'une mission commerciale d'Arabie Saoudite à Pretoria et les différents sujets discutés. D'après l'hebdomadaire sud-africain bien informé, *Financial Mail*, l'affichage par l'Arabie Saoudite du boycott économique et diplomatique décreté par l'OUA n'est jamais que la partie visible de l'iceberg des relations en développement entre l'Afrique du Sud et les Etats arabes.

142. Ce problème a été soulevé par le Président Nyerere lui-même, comme il a été rapporté il y a quelque temps, lors d'une conférence de presse qu'il a faite à un groupe de journalistes américains noirs. Il a déclaré, entre autres : "C'est là fondamentalement le problème arabe... Ils achètent de l'or qui vient principalement de l'Afrique du Sud... C'est de l'argent arabe et la plus grande partie de cet argent va en Afrique du Sud..."

143. Ou alors prenons le Koweït; le principal actionnaire de la Lonhro, Ltd. — ou London and Rhodesian Corporation, pour donner son nom complet — est la Kuwait corporation, dénommée Guif Fisheries. En outre, des membres de la famille royale du Koweït sont actionnaires, à titre individuel, et le propre gendre de l'émir régnant du Koweït est membre du Conseil d'administration de la Compagnie, ainsi d'ailleurs qu'un membre des Emirats arabes unis. Les 7,4 p. 100 du chiffre d'affaires et les 16 p. 100 des bénéfices de cette compagnie sous dépendance koweïtienne proviennent de ses activités en Afrique du Sud.

144. J'ai pris note, ce matin, des remarques des représentants de l'Union soviétique qui ont gratuitement attaqué Israël et la foi juive. Leurs préjugés antisémites les aveuglent

à cet égard également. Mais cela ne change en rien le fait qu'ils sont coupables, eux aussi, d'hypocrisie. Comme à leur habitude, ils ferment commodément les yeux sur un accroissement de plus de 13 p. 100 dans le commerce entre l'Afrique du Sud et le bloc communiste, entre 1974 et 1975. D'après le numéro de juin 1976 de *Africa*, un tiers des diamants de l'Union soviétique est commercialisé par des sociétés sud-africaines.

145. Je pourrais poursuivre indéfiniment. Le matériel ne manque pas à ce sujet, y compris, les journaux commerciaux sud-africains et la publication *Direction of Trade*, du Fonds monétaire international. Je ne vois pas l'intérêt qu'il y a d'énoncer tout ce foisonnement de renseignements sur la question puisque vous pouvez en disposer comme tout un chacun. Il doit être évident que, en montant cette attaque contre Israël, les Etats arabes qui vivent dans des maisons de verre se livrent à leur passe-temps favori, c'est-à-dire lancer des pierres.

146. Vous êtes témoins ici d'une des exhibitions les plus dégoûtantes de fourberie, de duplicité à la Janus et d'hypocrisie éhontée. Si vous ne voulez pas vous lancer dans la pratique cynique de sélectivité et de discrimination qui a lieu ici, vous devez ouvrir grand tous les livres et publier toutes les données commerciales relatives à tous les blocs de chaque pays. L'exemple le plus frappant de ce genre d'hypocrisie est l'allégation de ventes d'armes israéliennes à l'Afrique du Sud. Je vous engage tous à ouvrir *The Military Balance*¹¹, aux pages 44 et 45, et à lire la liste des tanks, de l'artillerie, des avions, des destroyers et des sous-marins que comprennent les importantes forces armées modernement équipées de l'Afrique du Sud. De toute évidence, ce ne peut être Israël qui les lui a fournis.

147. En guise de conclusion, si la question doit être soulevée, elle doit l'être à l'égard de tout le monde. Soyons en possession d'une description complète du commerce, des investissements, du tourisme, des achats d'or, des fournitures en hydrocarbures, des visites et des relations diplomatiques et autres, ouvertes ou secrètes, avant de porter un jugement. Ouvrons grands tous les livres afin que tous puissent voir, et publions des rapports sur le commerce fait par chaque bloc. Cessons cette horrible pratique de sélectivité et de discrimination. Si cette organisation doit être digne de foi, il faut que cesse ce jeu d'hypocrisie internationale.

148. L'hypocrisie fait boomerang et ceux qui le lancent ne doivent pas être surpris s'il se retourne contre eux.

149. M. SOUTHICHAK (République démocratique populaire lac) : Voilà 30 ans que l'Assemblée générale ainsi que les autres organes et institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies discutent de la question de l'*apartheid* et prennent chaque année des décisions condamnant les atrocités et la monstrueuse politique d'*apartheid*, qui ne révolte pas seulement la conscience humaine mais qui constitue aussi une véritable menace pour la paix et la sécurité. La communauté internationale a exprimé, de jour en jour, sa plus vive indignation devant la politique d'*apartheid* pratiquée par le régime raciste sud-africain.

L'année dernière, notre assemblée a pris de nombreuses décisions, notamment celles contenues dans la résolution 3411 (XXX) du 28 novembre 1975, décisions dénonçant et condamnant avec fermeté le régime de Vorster et les pays qui collaborent avec ce régime.

150. Mais, loin de se soumettre à la volonté de la communauté internationale, le régime raciste de Pretoria continue à faire fi des résolutions et des décisions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi que de celles des différents organes de l'ONU, et perpétue sa politique répressive et ses actions criminelles contre l'immense majorité de la population noire d'Afrique du Sud. Le régime raciste va de plus en plus loin dans sa politique criminelle d'*apartheid*, l'étendant au-delà des frontières de l'Afrique du Sud et menaçant ainsi dangereusement la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

151. Depuis l'année dernière, les conséquences de cette politique inhumaine d'*apartheid* ont pris une nouvelle ampleur, plaçant ainsi plus que jamais la communauté internationale devant une situation qui risque à tout moment de provoquer de nouveaux conflits sanglants, troubant la paix et la sécurité internationales.

152. L'examen, cette année, de la question de l'*apartheid* en séance plénière de l'Assemblée générale exprime bien la vive préoccupation de la communauté internationale face à cette grave situation. Pour son examen, notre assemblée est saisie de plusieurs rapports du Comité spécial contre l'*apartheid*, qui contiennent non seulement le compte rendu de ses activités mais aussi des renseignements sur les pratiques d'*apartheid* dont sont victimes les populations noires d'Afrique australe. Ma délégation tient à rendre hommage à ce comité, en l'occurrence à son président et à tous ses membres, pour les efforts louables qu'ils ont consentis en vue d'éliminer le fléau de l'*apartheid*.

153. Ma délégation est vivement préoccupée par l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, due à la politique de répression, extrêmement barbare, que pratique le régime raciste sud-africain contre les innocents et les opposants à l'*apartheid*. Au cours de ces derniers mois, le régime de Vorster a su mettre en oeuvre ses plans diaboliques de "bantoustanisation", visant à diviser pour régner, à exploiter et à massacrer la population noire d'Afrique du Sud, à détruire son unité nationale, et ce afin de perpétuer la domination de la minorité blanche.

154. L'indépendance factice que le régime raciste de Pretoria vient d'accorder au Transkei – et qu'il accordera éventuellement à d'autres bantoustans – en vertu du *Status of Transkei Act*, outre qu'elle est une grande supercherie politique, témoigne clairement de la volonté de Vorster d'appliquer à outrance sa politique criminelle. Ma délégation condamne énergiquement cette proclamation d'indépendance et ne saurait en aucune façon reconnaître ce nouvel Etat fantôme. Ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer clairement sa position sur cette question en se portant coauteur du projet de résolution qui a été adopté la semaine dernière par notre assemblée générale en tant que résolution 31/6 A, condamnant et rejetant énergiquement la proclamation de l'indépendance du Transkei.

155. A cette heure, il n'est peut-être pas inutile, et peut-être est-il encore temps, de rappeler à Vorster et à ses

¹¹ *The Military Balance* : 1976-1977 (London, International Institute for Strategic Studies, 1976).

alliés que la proclamation de cette infamante indépendance du Transkei — qui risque d'être suivie par celle de plusieurs autres Transkei — ne résout en rien leurs problèmes. La seule voie honorable pour eux est de mettre fin définitivement à leur abominable politique *d'apartheid* qui est condamnée par l'humanité tout entière.

156. Là où la population est soumise à l'oppression et à l'exploitation, là, la lutte est forte. Le cas de Soweto en est l'exemple le plus évident. Nous savons tous que, depuis déjà longtemps, le régime raciste sud-africain inflige d'indécibles souffrances à la population noire d'Afrique du Sud soit en la déplaçant de force pour la mettre au service de la minorité raciste ou au service des intérêts étrangers, soit en la traitant avec discrimination, pour la simple raison qu'elle est de couleur différente, soit, encore, en arrêtant et en persécutant sauvagement d'innocents africains.

157. Mais la lutte des peuples opprimés pour leur liberté est une lutte juste et légitime, et le régime de Pretoria lui-même semble en être parfaitement conscient puisque, devant les victoires toujours plus grandes remportées par les combattants de la liberté, les mouvements de libération nationale et les organisations antiracistes, il a été conduit à faire quelques concessions aux conseils des prétendus bantoustans. Mais il s'agit là d'une manœuvre grotesque qui vise à endormir le peuple en lutte afin d'avoir les mains libres pour perpétuer la politique criminelle *d'apartheid*. De toute façon, le peuple sud-africain n'est pas dupe et sa lutte contre l'oppression prendra une dimension beaucoup plus grande et recevra l'appui de tous les peuples épris de liberté et de justice.

158. Ma délégation, pour sa part, approuve et appuie vigoureusement la lutte légitime que mène ce peuple pour recouvrer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance et soutient fermement les mouvements qui combattent *l'apartheid*.

159. Depuis de nombreuses années, des appels et des exhortations ont été adressés au régime sud-africain pour qu'il mette fin à sa politique *d'apartheid* et applique à l'égard de la population noire d'Afrique du Sud une politique plus civilisée. En même temps, des appels et des exhortations ont été également lancés à certains pays occidentaux et à quelques autres pays pour qu'ils cessent de collaborer avec le régime raciste sud-africain et qu'ils coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour éliminer *l'apartheid*. L'année dernière, encore, notre assemblée générale, dans sa résolution 3411 (XXX) du 28 novembre 1975, a réitéré son appel à ces mêmes pays.

160. Mais ce qui est regrettable, c'est que cet appel n'a pas été entendu par ces pays qui, bien que proclamant solennellement leur condamnation de *l'apartheid*, continuent d'apporter leur collaboration au régime raciste sud-africain dans les domaines les plus divers, notamment dans celui du financement et du développement de la capacité de production des armes les plus modernes de l'Afrique du Sud. Cette collaboration, de l'avis de ma délégation, n'a pour effet que de consolider et d'institutionnaliser *l'apartheid* en Afrique du Sud. En agissant ainsi, ces pays ont donc sciemment voulu apporter de l'eau au moulin du régime raciste — qui se trouve d'ailleurs réduit à sa

dernière extrémité — pour qu'il perpétue sa domination et son oppression des plus barbares contre l'immense majorité de la population sud-africaine.

161. Une telle façon de faire n'est pas sans présenter de graves dangers pour les pays africains de première ligne, de même que pour les autres pays indépendants du même continent. Ma délégation, qui a toujours condamné vigoureusement la politique *d'apartheid* et a donné son appui le plus ferme à la lutte des peuples de cette partie du monde pour la dignité et l'indépendance nationale, se joindra cette année encore à d'autres délégations pour condamner énergiquement l'odieuse politique *d'apartheid* et dénoncer les pays qui contribuent à assurer sa survie.

162. Les actes de violence perpétrés par le régime raciste ont pris une ampleur telle que l'indifférence ou la passivité de notre part seraient coupables. Les massacres d'écoliers et d'innocents à Soweto et dans d'autres parties de l'Afrique du Sud, la répression massive, les arrestations et les détentions arbitraires, de même que les actes d'agression accomplis contre le territoire international de la Namibie et contre les Etats africains indépendants de première ligne par le régime de Vorster constituent une menace grave à la paix et à la sécurité dans cette partie du monde.

163. Devant cette escalade de la violence et des menaces, à laquelle doivent faire face le peuple opprimé et les Etats souverains d'Afrique, il est urgent que notre organisation prenne les mesures qui s'imposent pour éliminer à jamais le grave danger de guerre que représente la politique *d'apartheid* du régime raciste sud-africain.

164. A cette fin, le Séminaire international sur l'élimination de *l'apartheid* et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud, organisé par le Comité spécial contre *l'apartheid* à La Havane, en mai dernier, a préconisé un certain nombre de mesures qui sont soumises à l'examen de notre assemblée générale [voir A/31/104].

165. Ma délégation tient à féliciter le Comité spécial qui a su prendre l'initiative de l'organisation de ce séminaire. Ses conclusions se trouvent consacrées dans le texte de la Déclaration du Séminaire et dans son programme d'action, qui ont déjà trouvé un large écho dans le monde, en particulier à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Les résultats des travaux du Séminaire constituent, de l'avis de ma délégation, un coup fatal porté au régime raciste de l'Afrique du Sud. Il appelle donc à ce titre un examen attentif de la part de notre assemblée générale.

166. De plus, la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue en août dernier à Colombo, a également pris des décisions énergiques allant à l'encontre de la politique *d'apartheid* et reflétant d'une manière non équivoque la détermination des peuples épris de liberté et de justice d'éliminer définitivement cette abominable politique qui est un sujet de honte pour l'humanité.

167. L'OUA, quant à elle, n'a pas manqué de condamner énergiquement le régime raciste sud-africain et de prendre des mesures encore plus fermes à son égard.

168. Il ressort donc de ce qui précède que la communauté internationale veut porter un coup décisif à l'odieux régime d'*apartheid*. Notre assemblée générale adoptera certainement cette année la même attitude que les autres instances internationales. Ma délégation, pour sa part, appuie toutes les initiatives qui tendent à assurer l'élimination complète et rapide de l'*apartheid*. Elle approuve de ce fait toutes les mesures recommandées par le Comité spécial contre l'*apartheid* qui sont soumises à notre examen.

169. A plusieurs reprises, notre pays a exposé d'une manière très claire notre position à l'égard de la politique criminelle d'*apartheid*. Ainsi, dans le discours qu'il a prononcé à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, M. Souphanouvong, président de la République démocratique populaire lao, a déclaré :

"Nous dénonçons énergiquement les autorités de l'Afrique du Sud, épaulées par les impérialistes, dans leurs agissements de répression et de discrimination raciale contre les populations noires d'Afrique. Nous soutenons résolument la lutte de libération nationale des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe et autres."

170. Récemment encore, notre vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Phoun Sipraseuth, a déclaré du haut de cette tribune, le 5 octobre 1976, ce qui suit :

"Nous condamnons le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, qui est en train de persécuter sauvagement le peuple africain, et protestons contre les impérialistes qui, en collusion avec le régime d'*apartheid* en Afrique australie, cherchent à faire traîner en longueur l'octroi de l'autonomie aux peuples de l'Afrique du Sud." /17^e séance, par. 105./

171. Il ressort de ces déclarations que la situation dangereuse qui prévaut en Afrique du Sud et en Afrique australie est le fait des impérialistes qui cherchent à perpétuer la domination coloniale. Dans toutes les instances internationales, les impérialistes sont aux côtés du régime raciste sud-africain et sur le terrain ils apportent à ce régime des armes des plus modernes et des plus sophistiquées. Le triple veto utilisé au Conseil de sécurité lors du vote sur le projet de résolution présenté dernièrement par les pays africains, proposant l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, est la preuve la plus évidente de la complicité des impérialistes. Ce veto, qui survient au moment où la lutte de libération nationale des peuples opprimés remporte des victoires de plus en plus grandes dans l'histoire de la lutte des peuples africains pour la liberté et la justice, place les tenants de l'*apartheid*, les colonialistes, les néo-colonialistes et les impérialistes qui collaborent avec eux, dans une situation plus que jamais difficile sur la scène internationale. Sur le terrain, ils réagissent d'une manière extrêmement brutale en exécutant sauvagement — cela a été le cas à Soweto — les populations innocentes.

172. Mais le peuple lao, comme tous les autres peuples éprius de liberté, de justice et de progrès dans le monde, sera toujours aux côtés des peuples opprimés d'Afrique du Sud et d'ailleurs qui luttent pour leur juste cause. L'oppression

cruelle qui pèse sur le peuple de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe ne peut étouffer la tradition de lutte de ces peuples qui combattent pour leur indépendance et leur dignité; elle ne fera qu'encourager plus avant cette lutte qui vise à isoler et à vaincre totalement le régime fasciste sud-africain, les colonialistes, les néo-colonialistes et les impérialistes.

173. M. MONDJO (Congo) : L'*apartheid* est un système fasciste dans sa chair comme dans sa substance. Voilà pourquoi il a suscité depuis toujours la réprobation unanime de l'Organisation des Nations Unies. A l'exception cependant de l'action vigoureuse entreprise par les mouvements de libération et d'une moisson de résolutions prises à son encontre par l'ONU, aux fins de sensibiliser l'opinion internationale, rien de vraiment concret n'a pu empêcher la mise en oeuvre d'un tel système en Afrique australie. Bien au contraire, l'*apartheid* s'est développé. Il est devenu, de nos jours, ce monstre dont les tentacules atteignent le Zimbabwe et la Namibie. Il a pour cobayes plusieurs dizaines de millions de personnes soumises à un régime voisin de l'esclavage, du simple fait que la couleur de leur peau n'est pas identique à celle des tenants du régime blanc d'Afrique du Sud. C'est la plus grande agression que le genre humain ait jamais connue depuis la seconde guerre mondiale. Il importe donc d'en examiner les tenants et les aboutissants, de se demander pourquoi et comment un régime, apparemment condamné par tous, parvient malgré tout à se maintenir au point de constituer un défi pour l'Organisation des Nations Unies.

174. Nous tenons pour vrai que l'*apartheid* est fasciste, et cette affirmation est facile à démontrer. En effet, il est établi que l'Allemagne nazie et l'Afrique du Sud entretenaient des liens étroits. De nombreux documents, journaux allemands et surtout des études de savants et chercheurs, publiés sous l'égide de l'ONU, ont définitivement prouvé la nature de ces liens qualifiés de privilégiés.

175. De fait, il y a plus qu'une ressemblance, c'est-à-dire une identité de vues dans la vision de l'homme noir par le nazisme et l'*apartheid*. Dans le puissant empire mythologique qu'Hitler rêvait de bâtir de l'Afrique à l'Europe, les Noirs n'avaient été utiles que pour constituer la main-d'œuvre nécessaire à la prospérité de l'empire. Notons en passant que cette conception du rôle du Noir n'était pas qu'hitlérienne. L'histoire nous a appris, non sans émotion, que c'est à la main-d'œuvre de millions d'esclaves noirs arrachés à l'Afrique que bien des pays, et non des moindres, doivent largement leur prospérité économique. De nos jours encore, ce phénomène persiste, quoique plus subtil, car la détérioration des termes de l'échange n'est qu'un terme pudique pour qualifier l'exploitation du paysan et de l'ouvrier des pays en développement par les pays industrialisés. Sommes-nous si loin de la théorie hitlérienne ?

176. Mais revenons à l'*apartheid* puisque c'est de lui qu'il s'agit. Dans le système social de l'Afrique du Sud, le rôle attribué aux Noirs et à tous ceux dont la couleur de peau leur ressemble tant soit peu, ce rôle est absolument identique au mythe hitlérien. En effet, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Namibie, le non-Blanc n'a qu'une valeur numérique et opérationnelle. Il n'est qu'un numéro matricule, une bête de somme. Il n'est pas tout à fait un animal car, en dépit de toutes les servitudes, il reste un être

pensant. Nous y reviendrons. Disons, en résumé, qu'il n'est point besoin d'aligner des statistiques ni d'énumérer davantage les faits d'humiliation pour se rendre compte, d'une part, de la prospérité scandaleuse des Blancs et, d'autre part, de l'état de bestialité où l'*apartheid* a relégué les Noirs en Afrique du Sud.

177. C'est à partir de 1937 que l'Allemagne nazie a noué des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Les documents reproduits par l'Organisation des Nations Unies précisent à cet effet que ces relations sont intervenues au niveau d'une délégation à Pretoria et de cinq consulats à Bloemfontein, Durban, Le Cap, Port Elizabeth et Windhoek. En échange, l'Union sud-américaine avait une légation à Berlin et un consulat à Hambourg. Il suffit d'ajouter que, comme en Allemagne hitlérienne, des cellules nazies fonctionnaient parallèlement en Union sud-africaine et au Sud-Ouest africain, pour se rendre compte du caractère spécifique de ces rapports entre Berlin et Pretoria.

178. A vrai dire, l'établissement des relations diplomatiques entre les deux capitales venait de sanctionner une coopération qui remonte à 1934. C'est en cette année-là que le parti nazi s'était mis en rapport avec une organisation fasciste sud-africaine du nom de Broederbond ou Ligue des frères, dont Malan et Verwoerd étaient parmi les membres les plus actifs. Il n'est pas inutile de mentionner que c'est auprès de cette organisation qu'Hitler avait dépêché le comte von Durkheim Montmartin aux fins de négocier la possibilité de ranger l'Afrique du Sud du côté de l'Allemagne nazie dans l'éventualité d'un conflit mondial.

179. Les tenants du système d'*apartheid* sont donc des nazis. D'ailleurs, leur système politique le démontre aussi bien dans la forme que dans le fond. Quelques exemples puisés dans Notes et documents, n° 12/76, diffusés par les Nations Unies, méritent d'être mentionnés.

“Les nazis avaient conçu un “*arbeitsbuch*”, un livret de travail pour leurs colonies. Il était obligatoire pour les Africains.

“Ce livret, en trois parties, renseignait sur le travail, les impôts et la santé de son possesseur. En Afrique du Sud, tout Africain ayant atteint l'âge de 16 ans doit être en possession d'un carnet de références (Reference Book)¹².”

180. L'ordonnance nazie stipulait, quant à elle, au paragraphe I de l'article I : “Pour l'emploi de la main-d'œuvre et sur prescription du gouverneur, un livret de travail est instauré pour tous les travailleurs masculins (non blancs) à partir de 16 ans...¹³”

181. On remarquera non seulement la concordance de l'âge dans les deux cas, mais aussi et surtout le caractère discriminatoire identique des deux lois. Enfin, les deux lois sont dirigées contre les non-Blancs. La seule différence est que le livret nazi est gardé par le chef d'entreprise, tandis que celui du régime de Verwoerd doit être constamment dans la poche du travailleur africain.

¹² Voir “Relations entre l'Allemagne nazie et l'Afrique du Sud”, par A. Kum'a N'dumbe, dans Notes et documents du Centre contre l'*apartheid*, no 12/76 (mai 1976), p. 12.

¹³ Ibid.

182. D'autre part, deux décrets nazis sur la propriété foncière dans les colonies devaient permettre aux Blancs d'acquérir des terrains et de garantir leurs droits, moyennant une inscription sur le registre foncier. Ce droit était refusé aux Noirs qui, par là même, ne pouvaient accéder à la propriété foncière.

183. En Afrique du Sud, le Native Land Act de 1913, le Natives (Urban Areas) Act de 1923 et d'autres stipulent qu'aucun Africain n'est habilité à acquérir en propriété perpétuelle et libre des terres n'importe où en Afrique du Sud.

184. Il serait fastidieux de multiplier les exemples. Retenons simplement que les lois sur le mariage, le travail, la ségrégation raciale sont un fac-similé à peine retouché de la législation prévue par Hitler pour ses colonies allemandes. Le dictateur fasciste n'a pu les réaliser. Ce sont aujourd'hui ses héritiers spirituels d'Afrique du Sud qui les réalisent en son nom.

185. Une grave question théorique se pose : en s'opposant au fascisme, les puissances occidentales luttaient-elles pour recouvrer la liberté et la démocratie ou, au contraire, reprochaient-elles à Hitler le fait d'avoir infligé à d'autres Blancs un traitement réservé aux Noirs ? Face à l'aide publique et massive dont dispose aujourd'hui l'Afrique du Sud, cette question a toute son importance. C'est ici, aux Nations Unies, que l'Organisation doit y répondre.

186. Il est vrai que, par leur parti pris et leur hypocrisie, cette manie de condamner sans conviction l'*apartheid* et de l'aider à la fois à renforcer son potentiel économique et militaire, certains pays, qui se disent au surplus “amis des Africains”, ont déjà signifié leur réponse. Ils avaient à choisir entre le Noir et le Blanc. Ils ont tout naturellement choisi le Blanc. Est-ce une simple coïncidence que ceux des pays qui ont agi ainsi soient Européens ? En vérité, les fascistes d'Afrique du Sud ne sont pas seuls. Ils ont de nombreux homologues dans le monde, notamment en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique. C'est la seule conclusion logique que nous pouvons tirer du refus des puissances occidentales de combattre le fascisme par les armes, simplement parce qu'il s'exerce en Afrique contre les non-Blancs.

187. De surcroît, lorsqu'il s'agit de prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud, ne fut-ce que symboliquement, ces mêmes nations recourent sans hésiter au droit de veto. Nous l'avons constaté récemment au Conseil de sécurité. Lorsqu'il s'est agi d'envisager l'exclusion de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies, cette mesure s'est heurtée à un triple veto des puissances occidentales, alors qu'un seul veto eût suffi. Cet élan de solidarité anti-africaine mérite d'être analysé.

188. L'histoire des rapports entre l'Afrique et les puissances occidentales a toujours été marqué d'irrégularités diverses. J'ai mentionné tout à l'heure l'esclavage. Un autre exemple, témoignant du mépris du Blanc pour le Noir, doit être mentionné. Nous avons tous à l'esprit l'opération aéroportée menée à Stanleyville, sous le prétexte de libérer quelques citoyens européens dont la vie était, paraît-il, en danger. L'opération s'est soldée, pour les Noirs, par une véritable hécatombe ; en dépit de leur grand courage, ils

durent opposer à une artillerie lourde de simples moyens de fortune.

189. Quelques années plus tard, la même opération entreprise contre la Rhodésie a échoué, car cette fois une minorité blanche s'était emparée unilatéralement du pouvoir. Que de vies humaines auraient pu être épargnées !

190. Récemment, au mois de juillet, le Comité olympique international, contrôlé par les puissances occidentales, a préféré le retrait de la quasi-totalité des pays africains des Jeux Olympiques, à l'exclusion d'un seul pays dont la complicité dans le domaine sportif encourage le régime sud-africain.

191. Les Africains doivent donc en tirer une leçon sur le plan politique et culturel. En fait, l'Afrique a compris que son salut ne viendra pas de l'extérieur. Elle doit d'abord compter sur ses propres forces. Telle est la signification du combat héroïque mené par les mouvements de libération. En effet, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, les Noirs, hommes, femmes et enfants, meurent debout. Tous veulent reprendre l'initiative historique et crier ensemble : "Ne pleure plus, ô pays bien-aimé ! "

192. Il importe de ne pas éteindre ce foyer d'enthousiasme exaltant en reprenant et en diffusant une propagande qui sert davantage les desseins impérialistes que la cause africaine. Parmi les slogans à la mode, nous mentionnerons celui de "dialogue". On peut nous rétorquer que, tôt ou tard, nous aboutirons à la négociation, donc au dialogue, comme nous l'enseigne maintenant l'affaire du Zimbabwe. Mais en serions-nous arrivés à ce point sans la lutte armée ? D'autre part, suffisait-il de prôner le dialogue avec Hitler pour ramener la paix ? Tous ceux qui, par la magie du verbe, peuvent obtenir du fasciste Vorster la suppression de l'*apartheid*, auront rendu un service inestimable à l'humanité.

193. Pour nous, seule la lutte libère !

194. Sur le plan culturel, les Africains doivent être persuadés d'une réalité, à savoir que les racistes ne peuvent plus se réclamer de quelque autorité scientifique pour justifier leur comportement et que le fait d'avoir la peau noire ne place pas les Africains dans un état d'infériorité biologique par rapport aux autres êtres humains, où qu'ils vivent, sous quelque climat qu'ils se trouvent.

195. D'ailleurs, réunis à Moscou en 1964, à l'initiative de l'UNESCO, 22 savants, originaires de 17 pays, ont déclaré à cet effet :

"Les peuples de la terre semblent disposer aujourd'hui de potentialités biologiques égales d'accéder à n'importe quel niveau de civilisation. Les différences entre les réalisations des divers peuples semblent devoir s'expliquer uniquement par leur histoire culturelle¹⁴."

196. Tous ces arguments ne sont pas nouveaux. Ils sont connus de tous. Si les Occidentaux veulent les ignorer, c'est qu'ils sont racistes.

197. Il est également vrai qu'au racisme le plus vulgaire s'ajoute la nécessité pour les puissances impérialistes de sauvegarder leurs intérêts, faits de mesquins calculs économiques. Comme l'a déclaré, le 28 septembre dernier, le camarade Théophile Obenga, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Congo :

"Le Zimbabwe est le principal producteur mondial de chrome et possède d'importantes ressources en cuivre, en manganèse et en or. Il est, du reste, symptomatique de lire, dans les documents pertinents des Nations Unies, que près de la moitié des investissements américains en Afrique se trouvent en Afrique du Sud." /8^e séance, par. 235./

198. L'accumulation de ces investissements a donc inévitablement contribué au développement de l'*apartheid*, donc de la prospérité des Blancs au détriment des non-Blancs en Afrique du Sud. Ce fait est condamnable.

199. Il est également vrai que l'Occident veut être présent partout en Afrique. Il veut l'être non pas par humanisme, mais par anticommunisme. En faisant abstraction des intérêts de la majorité du peuple d'Afrique du Sud ou en cherchant, coûte que coûte, à lui imposer leur type de société, les impérialistes commettent évidemment une erreur monumentale.

200. Leur entêtement erroné a non seulement pour conséquence de ruiner tout espoir de bâtir une société multiraciale en Afrique du Sud, dirigée par la majorité, comme partout dans le monde, mais aussi de menacer la sécurité de tout le continent africain.

201. En effet, tant que l'Afrique du Sud restera ce qu'elle est, c'est-à-dire une importante base de l'impérialisme, tant que la majorité n'aura pas accédé au pouvoir en Afrique du Sud, tant que les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord continueront à aider l'Afrique du Sud dans tous les domaines, y compris le domaine nucléaire, la sécurité du continent africain sera compromise.

202. Dans un premier temps, le régime fasciste d'Afrique du Sud, qui s'emploie à domestiquer dans l'ombre sa bombe atomique, va se livrer au chantage nucléaire. Dans un second temps, son armée de mercenaires n'hésitera pas à importer la guerre dans les pays africains indépendants.

203. La question de l'*apartheid* ne concerne donc pas seulement la libération d'un peuple opprimé. Elle est aussi directement liée à la sécurité des pays africains. C'est donc là le point capital pour l'ensemble du continent et pour la paix dans le monde.

204. L'*apartheid* n'est pas autre chose que le nazisme. Non seulement Vorster et sa clique ont collaboré avec le parti fasciste allemand mais leurs méthodes de gouvernement s'inspirent en tout et pour tout de la doctrine hitlérienne. En effet, Hitler et ses collaborateurs se sont appuyés sur la soi-disant pureté de la race aryenne pour justifier le génocide des Juifs. Aujourd'hui, son héritier spirituel, Vorster, qui succède à Malan, Strijdom et Verwoerd, s'appuie sur la soi-disant supériorité de la race blanche pour justifier le génocide des Noirs.

¹⁴ Voir *Quatre déclarations sur la question raciale* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1969), p. 49.

205. Vorster applique cependant la doctrine hitlérienne en y apportant de légères modifications, dues au contexte spécifique de l'Afrique du Sud. Ainsi, à l'opposé d'Hitler, qui était pressé d'en finir en ayant recours aux procédés les plus expéditifs tels que les chambres à gaz, Vorster et sa clique agissent prudemment, de peur que la disparition de la main-d'œuvre bon marché ne précipite l'effondrement de leur économie.

206. Comme le mentionne une étude publiée sous les auspices de l'ONU, en Afrique du Sud, le génocide consiste à doser le meurtre par des moyens divers et à maintenir le pourcentage de la population non blanche à un taux "raisonnable". Mais puisque, en dépit de ces précautions, l'éveil de la conscience des populations non blanches et leur capacité révolutionnaire font peser de lourdes menaces sur le régime fasciste et raciste, Vorster et sa clique s'empres-

sent d'acquérir les armes les plus sophistiquées, de manière à instaurer un équilibre de la peur.

207. La défaite de l'Allemagne hitlérienne a donc privé le fascisme allemand d'un allié privilégié. Mais l'Afrique du Sud est soutenue aujourd'hui dans son entreprise diabolique par la plupart des puissances occidentales qui s'étaient assurées, notamment, le concours des troupes africaines pour écraser le fascisme hitlérien. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de l'histoire !

208. La leçon de courage que les combattants de la liberté offrent à l'humanité entière est digne d'éloges. L'Afrique, dans sa totalité, et les peuples démocratiques à travers le monde sont aux côtés des mouvements de libération pour le triomphe de la justice et de la liberté.

La séance est levée à 13 h 45.